

CHOSSES

Novembre 2005



LUES

★ REVUE DE PRESSE

PREVENTION SPECIALISEE

Eduquer dans la rue

SOCIETE

TRAVAIL SOCIAL

LEGISLATION

EMPLOI

LOGEMENT

SANTE

SCOLARITE

BIBLIO

BREVES

COUP DE COEUR



addap13 est une association de Prévention Spécialisée conventionnée avec le Conseil Général des Bouches du Rhône

Alors on savait, vous saviez, vous aviez averti. Et puis ça s'est embrasé. De la mort de deux jeunes gens à l'instauration de l'état d'urgence, trois semaines étonnantes (ou pas ?).

Alors on n'a parlé que de « ça ». Journaux, radios, télévisions, ministres. Tout d'un coup, comme si tout le pays parlait de votre travail en quelque sorte. Découvrait.

Nous avons largement construit ce numéro autour des «violences urbaines».

Il est et se veut une photographie. D'événements (sur)médiatisés qui s'oublent par la suite et presque vite. Nous avons voulu en consigner une trace à laquelle se reporter.

Et les informations se sont agencées, comme dans un puzzle : au début beaucoup de paroles et de faits, qui semblent désordonnés, difficiles à relier et puis se dégagent des fils conducteurs, et les articles s'enchaînent comme les mesures et les annonces, détricotées, retreçonnées, à l'infini semble-t-il. C'est la première fois que nous vous conseillerions de tout lire si nous l'osions. Parce que ce « tout », permet de toucher du doigt les contradictions et la complexité de la réalité, aspects budgétaires notamment.

Ce que nous en retenons ? Un effet miroir : comme si des incendies dans les nuits avait jailli une image et que la société se soit posé la question d'un possible décalage entre représentation du pays et réalité. Et de surgir bilans et questionnements : discriminations à l'embauche bien sûr mais aussi débat rouvert sur les missions de la police par exemple.

L'insistance de tous les acteurs sur la priorité accordée ces dernières années à « l'urbain » (et quel urbain de surcroît ?) au détriment du lien social, de la médiation. Vous en serez d'accord ou pas, et reste à voir surtout ce qui sera fait de ce constat.

La présence des maires: sur le terrain, acteurs de proximité au contact de la population. Nous a rappelé des débats sur leur place dans le dispositif de prévention. Et invités à y réfléchir à nouveau ? Ils se sont beaucoup exprimés sur leurs difficultés. Intéressant.

Et puis voilà, des tas de choses, des pays proches où l'on ne « construit » pas comme nous, un collectif qui se monte à Lyon nous a intéressés, et des points de vue pour aider à la réflexion, être d'accord, n'être pas d'accord du tout : des instantanés.

A côté de ces événements la réforme de la protection de l'enfance se précise avec des statistiques et rapports autour des enfants. C'est à lire. Vous y trouverez une large place faite à la Prévention en général (et mention de la prévention spécialisée), vous y verrez aussi et encore la notion de « secret partagé ». Plus une tribune consacrée à cette question délicate.

Voilà, nous espérons vivement que ce numéro largement présenté sous forme de thématiques vous sera utile. A bientôt.

http://www.addap13.org

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

2, Boulevard Gustave Ganay - 13009 - MARSEILLE

Téléphone 04 91 71 80 00 / Télécopie 04 91 71 29 27 / Courriel : addap13@addap13.org



Banlieues – Violences urbaines

Chronologie sommaire des événements	p. 04
Décisions	p. 05
Qui sont les émeutiers, que risquent-ils ?	p. 06
Réactions : habitants, religieux, militants associatifs	p. 06
Points de vue : historiens, intellectuels... ..	p. 07
A l'étranger : réactions, état des lieux	p. 09
Maires de banlieues, réduction des aides, indemnités	p. 09
Orientation répressive de la police remise en question	p. 10
A quand l'entreprise black-blanc-beur ?	p. 11
France, portrait social 2005-2006 par l'Insee	p. 11
Dossier étrangers : amendements, circulaires, réactions... ..	p. 11
Cour des comptes et intercommunalité	p. 11



Banlieues – Violences urbaines

Chronique d'une explosion annoncée	p. 12
Syndicats et assoc. attendent des réponses de fond	p. 12
Quelles réponses ?	p. 13
Politique de la ville en question	p. 13
Les grands axes de la réforme de la protection de l'enfance (+ appel des 100)	p. 14
Nette augmentation du nb d'enfants « en risque » de maltraitance	p. 14
Droits de l'enfant	p. 15
Rapport de la défenseure des enfants	
Propositions du Cofrade	
8 organisations veulent sauver la PMI	
Conjuguer protection de l'enfance, prévention et secret professionnel	p. 16
« L'éducation spécialisée s'ennuie »	p. 16
Réfugiés : Accelair, un tremplin vers l'insertion durable	p. 17
En 10 ans le nb de travailleurs sociaux a augmenté de 40 %	p. 17
Rapport Bénisti 2° édition	p. 17
Plan de lutte contre les violences faites aux femmes	p. 18
Lettre ouverte contre nouvelle réforme SEAT	p. 18



Aides au logement, revalorisation au 01/09/05	p. 18
---	-------



Derniers chiffres du chômage	p 18
Ordonnance suspendue par le Conseil d'Etat	p 19
Projet de loi : cumul RMI et salaire possible pendant 3 mois	p 19
« Réforme en profondeur » du système d'aide au retour à l'emploi ?	p 19
Apprentissage à 14 ans ? Le débat est ouvert.	p 20



« Engagement national », assocs., situation de la construction, etc.	p. 20
Les banques et le prêt à taux zéro	p. 20
APL responsables de la hausse des loyers ?	p. 20
Le coût du logement, facteur aggravant de précarité	p. 21



Le Monde	
ASH du 11 novembre 2005	
ASH du 18 novembre 2005	
ASH du 25 novembre 2005	p. 22





Edition spéciale « les banlieues en crise »
www.lemonde.fr

« BANLIEUES – VIOLENCES URBAINES »

Le Monde – 29-31/10 & du 05 au 26 /11/05

ASH- 11/11/05

Chronologie sommaire – (1818 – 11)



Dresser une mémoire la plus concise possible. Consultable, contestable sans doute aussi. Nous assumons de vous proposer cette version mais surtout nous espérons qu'elle vous sera utile, offrant différentes facettes, comme la réalité même.

Jeudi 27 octobre, 6 jeunes gens sont interpellés à Clichy-sous-Bois ; ils seront relâchés mais 3 aures ont pris la fuite et se sont « réfugiés » dans un transformateur EDF.

2 sont électrocutés (Bouna 15, Zyed 17 ans), le 3° en réchappe (Muhittin, 17 ans)

Selon le procureur de Bobigny les 2 victimes « n'ont pas été poursuivies » par les policiers. Le « survivant », lui, dit l'inverse et les jeunes ne doutent pas de cette course-poursuite.

Affrontements dans la nuit du 27/10 à Clichy-sous-Bois : c'est le commencement des violences

Leur cercle s'élargit à l'Île-de-France puis gagne les provinces. Se généralise à 300 communes environ

Les policiers ont-ils commis une faute en ne s'assurant pas, après un message d'alerte, qu'il y avait quelqu'un dans ce transformateur ? « Dans un souci de transparence » et au vu de la « complexité des faits », **le 3 novembre** le procureur ouvre une information judiciaire contre X... pour « non-assistance à personnes en danger »

Un tee-shirt blanc est fabriqué dans l'urgence. Devant on y lit « **mort pour rien** » et les lettres « **ADM** » pour « **au-delà des mots** », nom de l'assoc. créée en mémoire des victimes.

Dans la nuit du 30 au 31 octobre : une **grenade lacrymogène** éclate près d'une mosquée dans le quartier du Chêne-Pointu (Clichy-sous-Bois). Grenade en provenance des forces de sécurité mais la mosquée n'était pas directement visée. (10/11)

Le 6 novembre, un conseil de Sécurité Intérieure se tient à l'Élysée.

A la sortie du conseil, intervention de J. Chirac :
« Le dernier mot doit revenir à la loi »

Le 7 novembre, M. de Villepin au JT 20 h TF1

Le conseil des ministres du 8 novembre décrète l'état d'urgence

En application de la loi d'exception du 3 avril 1955 datant de la guerre d'Algérie.

Sur l'ensemble du territoire art. 5 : « les préfets pourront interdire la circulation des personnes ou des véhicules dans les lieux et aux heures fixés par arrêté et instituer des zones de protection ou de sécurité dans lesquelles le séjour des personnes est réglementé » Possibilité perquisitions à domicile de jour et de nuit.

En outre dans des ZUS de 25 départements (dont tous ceux de l'Île-de-France), possible d'interdire les réunions, de fermer cafés et salles de spectacles et d'assigner à résidence

Après 10 jours d'émeutes urbaines, le 1° ministre a estimé nécessaire cette « thérapie de choc » et indispensable de donner des pouvoirs d'exception aux préfets (techniquement dispositif activé par le ministère de l'intérieur par leur intermédiaire)

A noter que les maires ont un droit de couvre-feu (M. Raoul l'avait activé –Raincy-le 7/11 par ex.)

« A droite comme à gauche des maires disent leur scepticisme » :

« *Tout va dépendre (..) capacité des préfets à faire preuve de discernement* » (Jégo, UMP) ; « *Risques de stigmatisation et d'incompréhension* » (Cathala PS) ; « *stratégie de confinement* » (Bourgain, Verts) ; « *Si le préfet décide d'instaurer le couvre-feu dans un de nos quartiers, je lui remettrai aussitôt ma démission* » (Feurtet, PCF)

Du côté des policiers : le couvre-feu doit être utilisé « avec parcimonie et beaucoup de réserve »

Le couvre-feu était recommandé dans une note RG du 6 novembre. De plus ils y préconisaient une nouvelle incrimination pénale pour « **défait de surveillance** » (parents de mineurs)

Paradoxe : nuit du 7 novembre, incendies de voitures en baisse de 16 % en Île-de-France et cette décrue se poursuivra continûment

Le 9 novembre couvre-feu **dans ≈ 30 communes** (5 départements) : aucune en Île-de-France

Le 9 novembre, M. Sarkozy envoie un télégramme aux préfets demandant d'engager des procédures d'expulsion contre les étrangers mis en cause dans les violences urbaines. Cela vaut également pour les étrangers **en situation régulière**. (cf. « *émeutiers* »)

Le 15 novembre les députés votent l'état d'urgence pour 3 mois supplémentaires. Il pourrait être écourté par décret « pour limiter au strict nécessaire ces mesures d'exception »

Le 15 novembre MM. Larcher et Accoyer font un lien entre violences et familles polygames. Tollé du côté MRAP, SOS-Racisme, etc.. Il est très difficile de chiffrer le nb de familles polygames.

La décrue des violences continue progressivement

Bilan au 17/11 : 8 973 véhicules incendiés et 2 888 personnes interpellées.

Au 18 novembre : 3 101 personnes en garde à vue, 135 informations judiciaires ouvertes, 562 majeurs incarcérés (422 déjà condamnés prison ferme) et 577 mineurs présentés aux juges des enfants (118 placés

sous mandat de dépôt)

Commission européenne prête à réorienter fonds disponibles (Urban II) : reconstruire infrastructures détruites ou accompagner nouveaux projets

Décisions – (1821 – 11)



Un foisonnement où se confondent parfois l'accordé et l'annoncé. A lire attentivement : l'examen par les députés du budget « ville et logement ». Dans la trame des augmentations en postes, en dotations, se dessinent aussi les allers et retours de politiques successives. C'est à lire aussi avec un peu de recul : une manière de se préparer d'ores et déjà aux évaluations à venir. Avance-t-on ou revient-on seulement et est-ce suffisant ? Beaucoup de voix demandent du structurel...

M. de Villepin utilise la cagnote budgétaire pour les quartiers difficiles (07/11)

Pas de « plan », mais des mesures « concrètes, rapides et courageuses »

Le gouvernement puisera dans la « réserve » de 5 milliards laissée à sa discrétion (budget 06) et les économies (projet loi finances en cours examen)

« La clé c'est l'emploi » :

Jeunes moins 26 ans : des ZUS reçus par l'ANPE dans les 3 mois à venir, qu'ils soient inscrits ou pas au chômage

20 000 CAE/CA réservés aux quartiers défavorisés (emplois de proximité)

Civis : les tuteurs des 70 000 jeunes ayant signé ces contrats doivent leur trouver emploi ou formation dans les trois mois.

Doubler le nb d'adultes –relais (3 000 postes + 06)

Création de 15 zones franches supplémentaires (en existent déjà 85)

Mettre en œuvre le « Pacte » (permettant d'intégrer la fonction publique sans concours).

L'éducation

Doubler le nb d'équipes de réussite éducative prévu par le plan de cohésion sociale : 1 000 à la fin 2007

5 000 postes d'assistants pédagogiques : créés dans les 1 200 collèges sensibles (janvier 2006)

Apprentissage : le rendre possible dès 14 ans pour les 150 000 jeunes sortant du système scolaire sans qualification. (Voir *emploi*)

Tripler le nb de « bourses au mérite » (100 000 en 06) et de places « d'internats de réussite »

15 nouveaux internats de réussite (au lieu de 10)

Logement

ANRU : son enveloppe passe de 20 à 30 milliards. Une partie de cette rallonge avait déjà été utilisée dans les engagements pris par l'Agence.

Création de préfets délégués à l'égalité des chances et d'une grande agence de la cohésion sociale et

de l'égalité des chances qui sera, avec l'ANRU, l'interlocuteurs des maires pour les questions relatives aux quartiers sensibles

Quartiers

Rétablissement de la contribution aux associations « au contact de la vie quotidienne » dans les cités : débloqué de 100 millions en 2006

La HALDE « pourra désormais décider d'elle-même de sanctions contre les auteurs de discriminations » 120 ateliers santé-ville sup. (300 en tout)

Prévention de la délinquance

M. de Villepin au 88^e congrès des maires : le maire sera « **le vrai pilote à l'échelon local** » du plan de prévention de la délinquance. Il s'appuiera sur un **CLSPD « rénové »** le préfet et le procureur de la République apporteront un concours accru.

M. Sarkozy indique le 21/11 qu'il faut donner au maire la possibilité « de centraliser toutes les informations concernant l'assiduité scolaire des enfants de sa commune »

M. Chirac le 14 novembre

« Je veux dire aux enfants des quartiers difficiles, quelles que soient leurs origines, qu'ils sont tous les fils et les filles de la République »

Service civil volontaire

Devrait concerner 30 000 jeunes fin 2006 et jusqu'à 50 000 en 2007

Sous ce même label divers dispositifs : « défense 2^e chance », « volontariat pur l'insertion », « cadets de la République ». Formation / accompagnement pour permettre d'intégrer un métier.

Contrats aidés, ou pécule

Agence de la cohésion sociale et de l'égalité des chances

Gèrera notamment le Service civil.

Rappelle aux communes obligations la loi SRU

Evoque la possibilité de sanctionner les familles.

A noter que le ministre de la famille, M. Bas, a indiqué que la loi du 02/01/04, permettant de sanctionner financièrement (amendes) les parents pour l'absentéisme scolaire des enfants était « en cours d'évaluation »

Les députés examinent le 21/11 le budget de la « politique de la ville »

« [La] situation a imposé la nécessité d'aller plus vite et plus loin » (Mme Vautrin). Mais c'est plus un « correctif budgétaire » qu'un nouveau budget.

Augmentation 181 millions pour les programmes « rénovation urbaine » et « équité sociale et territoriale et soutien ».

Sur cette dotation 80 millions devraient aller aux assocs oeuvrant dans les quartiers en difficulté. Pour arriver aux 100 millions prévues par le 1^{er} ministre 15 millions sup. à des assoc sportives et 5 autres à des « démarches en faveur de la santé »

Augmentation ne compense pas intégralement la baisse de 399 initialement prévue dans le projet budget 2006 pour la mission « ville et logement »

Crédits du Fonds d'intervention pour la ville (FIV) : concernent notamment les subventions aux assocs. Depuis 2002 diminution constante. 180 millions en 02 et 107 initialement prévus pour 06. **Rétablis au niveau 2002 : 180 millions**

De plus le gouvernement s'est engagé à ce que les crédits soient versés aux assoc's « pour leur plus grande partie » dès le mois de janvier

Plaide pour le développement de conventions pluriannuelles.

Une bonne part de cet effort ira à la création des 15 nouvelles zones franches annoncées : 88 400 salariés devraient être concernés par les 85 ZFU

L'action « **prévention et médiation sociale** » verra aussi ses crédits augmentés. Ira aux adultes-relais, aux équipes de réussite éducative

Les moyens d'engagement en rénovation urbaine restent identiques à ce qui était prévu.

M. Chirac le 22 novembre

Reçoit le matin syndicats et représentants du patronat qu'il invite à **négoier sur l'égalité des chances face à l'emploi.**

Mais pas de quotas : « **résultat de montrer du doigt celui qui en bénéficie et d'être difficilement explicable à celui qui en est exclu** »

L'après-midi reçoit Pds des principaux chaînes et groupes audiovisuels. Annonce une modification de la loi de 1986 sur l'audiovisuel : inscrire la lutte contre les discriminations dans les missions et obligations du CSA.

Fonds de 10 millions au Centre national de la cinématographie : « **financer des œuvres qui contribuent à la cohésion sociale** »

Qui sont les « émeutiers » ?

(1827 – 11)



Franchement nous « aimons » cette rubrique. Elle est à lire, tranquillement. Un peu comme un travail de rue, qui confirme des faits connus et dévoile aussi d'autres choses, plus cachées. Les conséquences judiciaires sont à suivre et nous espérons pouvoir en rendre compte prochainement.

Ils ne sont pas véritablement organisés

« **Il n'y a pas de main invisible** » ;

« **Un quartier qui ne bouge pas est un quartier tenu, par les réseaux organisés ou par les islamistes** » : procureur de Bobigny

Les mineurs représentent environ la moitié des auteurs (à Amiens, 80 %), « **pas nécessairement issus de l'immigration** », pour la plupart suivis par les services sociaux (Procureur général)

Le nb de primo-délinquants serait majoritaire.

Jeunes d'Aubervilliers, 6 novembre

« Les mots blessent plus que les coups. Sarko doit démissionner. Tant qu'il ne s'excusera pas, on continuera » ; « on n'est pas des chiens mais on réagit comme des animaux » ; « **on n'a pas les mots pour exprimer ce qu'on ressent ; on sait juste parler en mettant le feu** » ; « sur 100 CV que j'ai envoyés, j'ai eu trois entretiens » ; [l'école ne sert à rien] « **c'est pour ça qu'on les brûle** »

La majorité des mineurs présentés aux juges étaient

« inconnus » des tribunaux

La police se fonde sur le fichier des infractions constatées (STIC)-*/*

Mais éducateurs et magistrats : n'ont pas eu affaire ces dernières semaines, au lot commun des mineurs présentés à la justice

Moins de difficultés familiales et davantage scolarisés. Majorité d'entre eux inscrits dans des formations, souvent en apprentissage.

Bobigny : 89 présentés, 37 « connus » au plan pénal ou civil

Créteil : 77 fédérés mi-nov., 15 connus par la PJJ

Nanterre : 41 dont 22 « inconnus en délinquance »

Le noyau dur des mineurs délinquants n'a pas été impliqué dans les émeutes, ou bien n'a pas été pris par la police.

Direction PJJ 93 : foyers restés très tranquilles.

SEAT Nanterre : « Certains des participants aux violences étaient motivés par la haine (...) mais il y avait aussi une **dimension ludique** dans tout cela (...) la génération « game boy » a agi comme dans un monde virtuel (...) ça brûlait partout, c'était fascinant »

M. Rosenczweig, Pdt tribunal pour enfants Bobigny, confirme cette dimension.

Enquêtes sociales : quelques récidivistes, jeunes entre deux eaux, d'autres sans histoires

Magistrats du parquet : « on n'a pas arrêté les véritables émeutiers. On a tapé dans la petite fraction de jeunes désœuvrés qui ont assisté à ce que d'autres faisaient »

Que risquent-ils ?

Garde des sceaux : « J'ai donné instruction à tous les procureurs **de requérir les peines les plus fermes** (...) **privilégier les procédures rapides** (...) **viser l'état de récidive chaque fois qu'il existe** (...) prendre des réquisitions visant à des placements dans les centres éducatifs fermés (mineurs) » (09/11)

Ministre de l'Intérieur : « quand on a l'honneur d'avoir un titre de séjour, le moins que l'on puisse dire c'est que l'on n'a pas à se faire arrêter en train de provoquer des violences urbaines ! »

Télégramme aux préfets demande d'engager des procédures d'expulsion contre étrangers mis en cause dans violences urbaines. Cela vaut aussi pour les étrangers **en situation régulière**

Possible si la présence d'un étranger est « **une menace grave pour l'ordre public** » (art. 521 code entrée et séjour des étrangers, **dont les mineurs en sont totalement exclus.**

Existence des protections juridiques : ancienneté d'installation, liens familiaux, nécessité d'un traitement médical (loi Sarkozy 2003)

L'administration devra motiver les décisions qui peuvent faire l'objet de recours devant le Conseil d'Etat (possibilité retour en France si annulation).

Contentieux en augmentation : 18 % des décisions de reconduite et 14 % des expulsions sont annulées

Réactions (1824 - 11)



Nous avons réuni beaucoup de gens sous ce thème : habitants, élus, religieux, assoc's vous verrez. Disparate

mais c'était ainsi dans le réel, interventions juxtaposées pour former la trame de la réalité.

Nous vous invitons à être attentifs au Collectif émanant de la banlieue lyonnaise... et à l'UOIF bien sûr. Quant au ministre des Sports, il valide en quelque sorte bon nb de vos projets...

A Grigny (Essonne) l'école primaire prend feu dimanche 6 novembre : incendie maîtrisé par les **volontaires** à la surveillance du bâtiment. D'autres veillent sur crèche, école maternelle. Passent les nuits, lumière allumée pour empêcher violences contre « leurs » équipements.

Les maires sur le qui-vive : Evry, Noisy-le-Grand. Les élus appellent la population à se mobiliser, pour surveiller les lieux « sans se substituer » à la police

Les mairies font appel aussi à **des sociétés privées de sécurité ou de médiation sociale**.

Mosquées : les prêches appellent au calme

CRCM Rhône-Alpes (UOIF): appel lancé à toutes les mosquées pour des appels au calme. Demande aux politiques « **retenue dans le choix des mots** »

Imam Val-Fourré (Yvelines) : a insisté sur le fait qu'un musulman n'a pas le droit de commettre des dégradations. **Considère que l'islam est « un facteur d'intégration (...) Si les jeunes ne respectent pas l'Etat de droit, au moins ils respectent la religion »**

Mantes : l'imam propose « de remplacer les cordons de CRS par un cordon de personnes âgées respectables et de religieux »

Rosny-sous-Bois : patrouilles de nuit sous l'impulsion d'une assoc. (ARM) proche UOIF. Constatent que « ces » jeunes ont un « lien très mince avec la religion »

UOIF met en ligne le 7 novembre une fatwa condamnant les exactions

En même temps déclaration appelant les pouvoirs publics à « **se pencher avec acuité** » sur les conditions de vie de ces jeunes et souhaitant la tenue « **d'assises nationales pour les banlieues et les jeunes** »

Réponse sur www.oumma.com (principal site musulman francophone) : accuse cette fatwa de « communautariser et confessionnaliser les pbs sociaux »

Militants associatifs à Lyon : Création du Collectif « Banlieues 69 ».

Objectif : constituer une force politique capable de présenter des listes aux prochaines élections municipales dans les banlieues françaises.(2008)

Représentants d'assoc. créées pour la plupart dans les années 90 et présentes dans les quartiers

« **Tant que nous ne serons pas présents dans les représentations, nous n'existerons pas** »

« On croit à l'idée d'une conscientisation des quartiers populaires »

« **Nous voulons exister, être reconnus en France, notre pays. Pourquoi ce n'est pas possible ? Parce que l'héritage colonial a figé dans l'imaginaire collectif une représentation des populations non européennes** »

Objectifs d'ici au 10 décembre : se doter d'une véritable assoc, d'un journal, et essaimer dans toutes les banlieues françaises

Mobilisations contre la stigmatisation des

étrangers

Les connexions émeutes / immigration font réagir professionnels du secteur social et de la justice

Le barreau a créé une « **cellule de vigilance** » dans le 93 : avocats volontaires pour apporter soutien aux étrangers sous le coup procédures expulsion.

Cimade, LDH, Gisti, MRAP sont mobilisés. Contestation propos de MM. Larcher et Accoyer sur le lien entre violences urbaines et polygamie.

GISTI : « les étrangers sont désignés comme les premiers acteurs des troubles, en dépit des chiffres officiels selon lesquels 6 à 8 % seulement des personnes interpellées n'étaient pas françaises »

M. Attali réclame un plan en faveur du micro crédit dans les banlieues

Pdt de PlaNet, ONG centrée sur le soutien au micro crédit. Il demande au gouvernement de « **faire une priorité de la mise à disposition de prêts pour créer des entreprises dans les banlieues** » (RMistes, chômeurs, exclus bancaires)

Moyens supplémentaires : accroître les capacités de prêt (le principal organisme est ADIE) et **politique publique** « rien ne peut se faire en l'état actuel de la réglementation »

En 2004, ≈ 11 000 micro crédits accordés en France (144 millions)

En 2003 des aides aux créations d'entreprise ont été supprimées (cadre du Fonds de revitalisation économique – FRE) « on a laissé priorité à rénovation urbaine et sécurité, il faut réorienter la politique de la ville sur l'action sociale » Pdt ADIE

Caisse sociale Bordeaux (banque solidaire) : voudrait « **un service public de crédit social** » pour tout le monde (crédit 100 à 10 000 €)

Le gouvernement renvoie au Fonds de cohésion sociale (73 millions). Estime loi Borloo pourrait permettre la création de 11 000 entreprises d'ici fin 2006

Entretien avec M. Lamour, ministre de la Jeunesse et des Sports

« Brûler un gymnase ou un stade, c'est, pour un jeune, comme se tirer une balle dans le pied »

Le sport est-il encore facteur d'intégration ?

Oui mais à certaines conditions. En 1980, on mettait des panneaux de basket en bas des cités. Résultat médiocre. La pratique sportive est porteuse d'un certain nb de valeurs mais « **seuls les éducateurs et les dirigeants associatifs sont en mesure de les transmettre** (...) les fédérations doivent davantage inciter les clubs à engager une action en direction de ces populations (...) **il nous faut valoriser les bonnes pratiques sportives** »

« J'ai fixé un objectif de 45 000 contrats aidés champ de l'animation d'ici au début 2006 (...) mais les grands réseaux associatifs d'éducation populaire rechignent à [y]recourir »

Sport : forte demande d'encadrement. « **nous allons mobiliser des moyens pour permettre à des jeunes de s'engager dans ces formations** »

Points de vue (1843 -11)



Du « **proto-politique** » à « **l'éruption du négatif** », les points de vue se succèdent. Nous vous les livrons

avec beaucoup de citations, en assumant le fait que ce choix est restreint et forcément subjectif. Alors entrée des « jeunes » sur l'espace politique, révolte minoritaire, expression ou pas de quelque chose et de quoi ? Des formules à retenir, des débats ouverts. Gagne pour le moins à être parcouru .

G. Mauger, sociologue (CNRS)

(Lien Social – 17/1/05)

Ne suis pas convaincu que « les émeutiers » se recrutent dans des « bandes mafieuses » : les délinquants professionnels sont des gens discrets.

Parler de « mafia » c'est une disqualification morale au lieu que le terme « émeutiers », renvoie à la politique. Pour autant ces événements n'ont pas toutes les caractéristiques politiques d'émeutes.

Je préférerais parler d'une révolte « proto-politique »

« **Politique** » : elle s'ancre dans une situation sociale, économique etc.. et désigne un ennemi commun (ministre de l'Intérieur)

« **Proto-politique** » : actions plus proches du nihilisme (classes dangereuses) que d'actions conscientes (classes laborieuses).

La « main droite » de l'Etat – celle de l'Etat pénal – emporte sur la main gauche – celle de l'Etat social, selon les termes de P. Bourdieu

Les politiques de prévention sont indispensables mais « **confrontées à l'obstacle insurmontable du chômage de masse** »

Les trajectoires déviantes renvoient à des « causes » familiales, scolaires... et à des causes structurelles, état du marché du travail et du système scolaire.

Il y faut des réponses structurelles.

Mais ces transformations structurelles nécessaires ne peuvent faire l'économie **d'un travail de réhabilitation symbolique.**

« C'est la difficile mission des travailleurs sociaux (...) elle est vouée à l'inefficacité sans ces réformes de structure.

Directeur de l'Observatoire international de la violence scolaire

(Le Monde – 15/11/05)

Continuité par rapport à la « délinquance urbaine quotidienne ». Gradation mais fondamentalement c'est de la « **délinquance d'exclusion, phénomène connu depuis longtemps** »

Pas de gangs (USA), mais « **des regroupements de jeunes qui s'identifient entre eux** »

« **Délinquance de proximité** (...) il est moins dangereux d'opérer sur des territoires connus »

Pas forcément des zone de « **non-droit permanent** (...)) **mais à certains moments ou dans certains espaces, le pouvoir est assumé par des groupes** »

Evolution importante : les habitants veillent sur leurs équipements, « **réinvestissent un espace** »

Pourquoi aujourd'hui ?

Décisions des dernières années sans doute mais « le sujet de l'immigration fait débat dans toute l'Europe »

Rien ne sépare les enfants d'immigrés du reste de la société – E. Todd, historien, démographe

(Le Monde – 14/11/05)

« Je ne vois rien dans les événements eux-mêmes qui sépare radicalement les enfants d'immigrés du

reste de la société française. J'y vois exactement le contraire ».

Les autres acteurs (police, autorités locales, population) peuvent être exaspérés mais « **pas de rejet en bloc** ».

En 1968, « les milieux de gauche disaient que la police n'avait pas tiré parce que la bourgeoisie ne voulait pas tuer ses propres enfants. **Là dans les banlieues on a vu que la République ne tirait pas non plus sur les enfants d'immigrés** »

Ma lecture de cette révolte : une « **aspiration à l'égalité**. La société française est travaillée par la montée des valeurs inégalitaires, qui touche l'ensemble du monde développé »

Par rapport au monde anglo-saxon, la situation France des jeunes issus de l'immigration est tout a fait différente : taux de mariages mixtes élevé et « **la simple mixité ethnique des bandes de jeunes est impossible à concevoir dans les pays anglo-saxons** »

« **Je trouve d'une insigne stupidité (...) d'insister sur le caractère étranger des jeunes impliqués dans les violences (...)** phénomène typique de la société française. »

Violence traduit également la « **désintégration de la famille maghrébine et africaine** au contact des valeurs d'égalité française. »

« **Ces jeunes marginalisés (...) ont réussi (...) à intervenir dans le débat politique central, à obtenir des modifications de la politique d'un gouvernement** », subventions, etc..

Françoise Blum, historienne

(Le Monde – 11/11/05)

Ces jeunes : « **au mieux on comprend leurs frustrations, au pire on en a peur**. Au mieux on leur reconnaît le droit à manifester leur colère, mais on trouve qu'ils expriment ce droit de façon irresponsable »

On pourrait reconnaître que pour la 1^o fois « **et de la seule façon sans doute qui puisse porter, la façon médiatique, ces jeunes occupent un espace qui leur était inconnu (...) l'espace du politique** »

« Devenus en quelques heures (...) des acteurs de cet espace public qu'on leur recommandait d'intégrer tout en leur en déniait l'accès »

« **Et qu'on ne s'étonne pas qu'ils ne défilent pas de la République à la Bastille, (...) tradition et mémoire qui n'est pas la leur. Paris n'est pas leur territoire.** »

« Les moyens qu'ils utilisent sont sans doute les seuls efficaces en ces temps où les médias font et défont l'actualité »

« **Les buts ? Au moins le respect, et au plus l'intégration.** »

« **Le projet politique ? La lutte contre le chômage, contre la précarité** »

M. Tubiana, avocat, Pdt honneur LDH

(Le Monde – 11/11/05)

Ces violences sont « insupportables », atteignant les plus pauvres et ne débouchant sur rien.

« **Mais prétendre commander l'ordre et la sécurité à ceux que l'on plonge dans le désordre d'une vie sans avenir, c'était s'exposer à la pire des révoltes, celle de ceux qui n'ont rien à perdre et donc rien à construire** »

« **User de la symbolique de l'état d'urgence, c'est réduire ces jeunes au rang d'ennemis intérieurs** »

« C'est d'une autre politique que nous avons besoin (...) **c'est notre responsabilité collective de créer un**

projet qui offre un avenir à tous »

M. Peyrat, magistrat TGI Pontoise

(Le Monde – 17/11/05)

On présente cela « **comme un mouvement de masse contre l'injustice sociale**. La méprise est complète (...) **il s'agit d'un phénomène minoritaire, négatif, et qui fabrique de l'injuste** »

« **Quelques milliers de jeunes au maximum quinze ou vingt mille dans toute la France, ont participé activement aux événements**. (...) Des centaines de milliers d'autres jeunes vivent en banlieue et n'y sont pour rien »

« **Vous n'êtes pas devant un mouvement social maladroit et excessif, allant néanmoins dans le bon sens. Vous veniez d'assister à une éruption du négatif** »

Pas d'insultes mais de la prévention, des moyens pour la justice des mineurs, de l'humanisation dans les prisons. **Mais d'abord (...) l'aide de ce bien commun, précieux et fragile : le droit** »

A l'étranger : réactions, état des lieux

(1819 – 11)



Comment nous voit-on, un panorama rapide des réactions : des interrogations et des règlements de compte bien sûr. Mais aussi des informations, tout près de nous, comment fait-on, à l'inverse de nous comment fait-on, peut-être pas plus mal après tout.

Les pays européens craignent les risques de contagion

« Pour toutes les démocraties un avertissement » (porte-parole gouvernement allemand)

« **Tout le monde est inquiet** » (Tony Blair, UK)

« **Les bourrasques de l'automne français pourraient être le prélude d'un hiver européen** » (Vanguardia, Espagne)

« Nous ne devons pas penser que nous sommes tellement différents de Paris, c'est seulement une question de temps » (Romano Prodi, Italie)

Incendies de voitures en Belgique et Allemagne : Nuit du 6/11 dans une des communes de Bruxelles et à Brême nuit du 5 voitures et un bâtiment vide.

Les responsables politiques belges craignent une possible contagion.

Les médias étrangers stigmatisent l'échec de « l'intégration à la française »

« Les pouvoirs publics continuent à traiter le problème techniquement, en lieu et place d'une vision plus intégrée... et plus intégrante » (El Watan, Algérie)

« Incapacité de la France à intégrer ses immigrants » (New York Times, US)

« Le modèle français d'intégration est entré dans la dernière phase de son existence » (Allgemeine Zeitung, Allemagne)

Sans compter CNN : « risques de guerre civile »

A Francfort, malgré des déceptions, le melting-pot

fonctionne

27,4 % de ses 650 000 citoyens sont étrangers, (169 pays) et 32,5 % de ses élèves ne sont pas allemands.

1 habitant sur 20 est turc, 1 sur 40 italien.

« **L'urbanisme n'a rien à voir avec les cités que vous avez en France**. Dans les quartiers où le logement est le moins cher (...) il y a davantage d'étrangers (...) **mais il n'y a pas de ghetto** » (Chargé de projet)

Les 35 000 logements sociaux sont répartis dans toute la ville : 30 % aux étrangers et 70 % pour les Allemands. Mixité.

En 1989 création du service pour les affaires multiculturelles. **Un programme par ex. fait se rencontrer les représentants des assocs culturelles et religieuses avec des policiers : un séminaire et des dialogues informels.**

La communauté turque est surprise par les événements français dont elle considère le « droit du sol » comme un modèle.

Maires de banlieue, réduction des aides, indemnisations

Le Monde – 07 & 17/11/05 – 1826 - 11



Les voici, les maires, toutes tendances confondues. Avec des constats qui s'apparentent à certains des vôtres. C'est intéressant, ce n'est pas forcément étonnant, et cela nous remet en mémoire aussi les différents projets dont nous avons eu connaissance et qui plaçaient cet échelon au centre du dispositif de prévention. Même si ce n'est pas l'aspect premier de cet article, nous le soulignons.

Les maires de banlieue s'exaspèrent de la réduction de leurs aides

Ils refusent un « énième plan »

Jugement sévère sur la politique de l'Etat : police de proximité, emplois-jeunes, agents de sécurité et médiateurs, aides aux assocs, ils ont tout vu baisser.

Parmi les crédits annulés dans le budget 2005, figuraient notamment 310 millions qui devaient profiter aux banlieues : insertion, logement, etc.

Au « **traitement social** » (fin 1990), a succédé « le programme national **rénovation urbaine** » Borloo

Mais au mieux il faudra entre 4 et 6 pour que le paysage change

Réforme dotation de solidarité urbaine engagée pour renflouer la trésorerie des communes les plus pauvres ne vise pas à « promouvoir du lien social »

Le Fasild a été réorienté dans l'accueil des primo-arrivants alors qu'il soutenait des assocs de terrain.

Les subventions aux associations ont baissé parfois de 40 % entre 2004 et 2005 : « avec 30 % de chômage dans certains quartiers, on ne peut pas se permettre de perdre 1 seul euro » (Sarcelles – PS)

Résultat : les assocs culturelles s'engouffrent dans cette brèche : « elles ne sont pas islamistes mais font du prosélytisme »

Indemnisations

La mutuelle des collectivités locales veut une prise en charge par l'Etat

La Smac assure 80 % communes plus 20 000 habitants. Estime les indemnisations à 250 millions Demande aux pouvoirs publics de prendre en charge les dégâts en vertu de la loi du 07/01/1983 :

« L'Etat est civilement responsable des dégâts et dommages résultant des crimes et délits commis, à force ouverte ou par violence (...) soit contre les personnes, soit contre les biens.

L'assureur indemniser ses sociétaires tout en exerçant un recours contre l'Etat

L'entourage de M. Hortefeux : si dégâts liés aux violences en réaction immédiate à la mort des 2 jeunes l'Etat peut les prendre en charge ; si dégâts commis plus tard « par contagion » non.

Des assureurs (MACIF MAAF, etc..) ont annoncé qu'elles n'appliqueraient pas de franchise sur les sinistres automobiles et étendraient les garanties pour les propriétaires de ces voitures brûlées. L'application loi 1983 peut être demandée aussi.

La Région Ile-de-France a prévu d'aider les communes à hauteur de 20 millions + 2 millions pour les propriétaires de voitures incendiées

L'orientation répressive de la police est remise en question

Le Monde – 05/11/05 – 1825 - 11



Instructif... et un peu décourageant ? Les annonces d'un côté, les effectifs de l'autre. C'est curieux pour le moins.

Que doit faire la police ? : question réactivée.

Le Forum Français pour la sécurité urbaine (FFSU) qui regroupe beaucoup d'élus : « La police est le seul service public inadapté à ces quartiers » Pbs de méthodes, de déplacements (voitures), de contrôles d'identité....

Police de proximité : elle démarre à Toulouse après les émeutes du Mirail en 1998.

Passage d'une « **police d'ordre au service de l'Etat à une police au service des citoyens** »

Débuts difficiles, puis hausse chiffres délinquance

Elle n'a pas officiellement disparu mais : en 02/03, à Toulouse, M. Sarkozy fustige mauvais chiffres.

« **La police de proximité s'est construite au détriment de la police d'investigation et d'interpellation. Il faut rétablir l'équilibre** » et une partie de ses effectifs sont réaffectés aux brigades anti criminalité.

Devait suivre dans les 3 mois un plan de prévention de la délinquance... que l'on attend toujours deux et demis plus tard. Et les maires sont sceptiques à la perspective d'une nouvelle loi

Elus et policiers sont en demande d'équilibre

Mais il y a un pb d'effectifs : départs à la retraite, jeunesse des policiers dans les quartiers sensibles. Baisse du nb d'adjoints de sécurité. Et la répartition territoriale des gardiens de la paix pose pb.

A quand l'entreprise black-blanc-beur ?

Le Monde – 10-11-14-16-22 /11/05 – 1834 - 11



Un point, des informations éparses et une belle idée, si simple, sur Lyon. Pourquoi ne ferait-elle pas des émules ? Cela dit, on sent bien que la route est longue et c'est à suivre.

Il y a un an, 35 groupes s'engageaient à respecter la diversité au travers d'une **charte de la diversité** parrainée par l'ex-patron d'Axa, M. Bébéar

« **Respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination pour l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle (...) chercher à refléter la diversité de la société française** »

Bilan contrasté

2005 : documentaire « *Les défricheurs* » Initiative Pinault-Printemps-Redoute : portraits salariés issus de l'immigration. « si l'entreprise se décale de la société (...) elle va mourir »

PPR : on en est au « diagnostic », à la « prise de conscience » ; Conforama : OK dans les magasins mais au siège « des progrès restent à faire » ; **SNCF** : « **l'adhésion à la charte peine à trouver sa traduction dans l'entreprise** » (CGT) même si 2 500 jeunes de banlieue embauchés cette année

Difficultés à l'embauche et difficultés d'évolution

PPR : « le système de recrutement en France est très conservateur (...) réseaux, cooptation »

IMS : « il y a 3 ans le déni était total (...) aujourd'hui le sujet n'est plus occulté »

M. Bébéar (Axa) : « Il y a en France une xénophobie réelle (...) au niveau du comité exécutif du groupe (...) ni femmes, ni minorités visibles »

Pas forcément un acte raciste conscient. Souvent le fruit d'un système qui reproduit des situations. Les cabinets de recrutement trient parfois les CV alors que personne ne le « client » ne le demande pas.

Conforama : **embauches suivies par 3 personnes**, pour éviter les dérapages individuels.

Peugeot : **propos racistes passibles sanctions** et on teste les CV anonymes : paraît concluant.

Info Insee (Portrait social) : la naturalisation renforce les probabilités d'obtenir un emploi. + 24 fois pour hommes et + 23 pour femmes

Recensement de l'origine ethnique interdit

M. Begag a demandé à l'INED de travailler avec 7 entreprises pour définir des critères pertinents de comptage ethnique et culturel des salariés. Résultats fin 01 2006

La SNCF s'engage à recruter davantage dans les cités

Objectif : **au moins 10 %** de ses recrutements dans des quartiers difficiles en 2006.

« **Il faut que le personnel de la SNCF ressemble à ceux que nous transportons** »

Devrait nommer « Monsieur ou Madame diversité »

Son Pdt, M. Gallois estime que les violences dans les banlieues interpellent « notamment les entreprises publiques » : « **nous avons des responsabilités dans cette affaire, la première étant de donner du travail** »

Parmi les 10 1° recruteurs de France en volume

A Lyon, entreprises et chômeurs des quartiers difficiles entrent en contact

Opération « Zéro discrimination à l'emploi »

Dans le cadre du PLIE avec soutien de la ville

Mettre en contact demandeurs d'emploi victimes de discriminations à l'embauche avec entreprises qui recrutent

plus de 200 postes collectés auprès des entreprises (qui se sont engagées à proposer des CDI) puis ANPE et ML ont retenu 250 volontaires.

Rencontres rapides sur le mode du « speed dating »

L'expérience devrait être renouvelée avec des PME / TPE et en l'élargissant à des communes comme Vénissieux ou Vaulx-en-Velin

France, portrait social 2005-2006 par l'Insee

Le Monde - 11/11/05 - 1842 - 11



Voilà un « plus que résumé ». Toujours instructif.

62,4 millions d'habitants. Le nb de décès a baissé par rapport à 2003 (canicule), accroissement naturel record en 2004, espérance de vie + 11 mois

Fin 2004, 15 000 emplois de moins, tous secteurs confondus. Les créations dans le tertiaire (+0,7 %) et la construction (+ 1,9 %) ne compensent pas les pertes dans l'industrie (- 2,3 %)

Légère amélioration du revenu des ménages et réduction ténue des inégalités entre les extrêmes

Taux de pauvreté en régression depuis 98 : mais la pauvreté inclut encore un peu plus de 7 millions de personnes et le nb de Rmistes a augmenté de 8,2 % en 2004

15 millions d'élèves, étudiant ou apprentis.

6 % de la classe d'âge sortis du système scolaire sans qualification contre 20 % en 1975 mais 18% (contre 35 % fin des années 70) ont un faible niveau de qualification

Les derniers chiffres de la croissance sont bons. **+ 0,7 % au 3^e trimestre** et « indicateurs continuent de progresser dans le bon sens » (M. Breton)

Largement supérieur aux prévisions économistes

Production industrielle et commerce extérieur augmentent, déficit commercial s'est réduit et on observe une détente sur les prix à la consommation

Dossier Etrangers

Le Monde - 04 & 22/11/05 - 1855 - 11

ASH - 11 & 18 & 25 /11 05 - 1855 - 11



Un amendement qui peut passer très inaperçu. Une circulaire qui laisserait supposer qu'il y a des pbs dans certaines préfectures. C'est à lire, à méditer, à explorer... et ce n'est pas toujours réjouissant. (Voir rubrique travail social programme Accélair)

Le Sénat restreint les allocations familiales pour les sans-

papers (financement sécurité sociale); Amendement qui réduit le bénéfice des allocations familiales aux seuls parents étrangers dont les enfants sont nés en France ou entrés au titre du regroupement familial

LDH : dénonce mesure « **xénophobe** »

Cour de cassation 2004 : « les étrangers résidant régulièrement en France avec leurs enfants mineurs bénéficient de plein droit des prestations familiales »

La défenseure des enfants demande retrait du texte : l'avis de la Cour de cassation conforme aux engagements de la France, dont la CIDE.

Sans-papiers : consignes M. Sarkozy aux préfets

Pas question de régularisations massives : **examen « au cas par cas »**

Rappelle « **nécessaire homogénéité** dans traitement des dossiers » et **demande de « ne pas opposer une fin de non-recevoir systématique aux demandes de réexamen »**

La demande est suffisamment précise si **pièces relatives à l'état civil, domiciliation et objet demande d'admission**, et doit être délivré un récépissé de 1^o demande carte séjour

« Ne pas mettre à exécution avant la fin de l'année scolaire l'éloignement des familles dont un enfant est scolarité depuis plusieurs mois »

Réseau éducation sans frontières : circulaire « ne cède rien sur le fond »

Détail sur les conditions d'accès à l'AME

Justification d'identité : à défaut des pièces listées, « une attestation d'une assoc reconnue ou d'un professionnel de santé » pourra être acceptée

Justification de résidence : à défaut des pièces... attestation d'une assoc ou d'un professionnel se portant garant de la fréquentation du demandeur

Circulaire de la Direction Générale de la santé

Examen des dossiers des étrangers atteints du sida et qui sollicitent un titre temporaire de séjour pour raison de santé

Si originaires de pays en voie de développement « **il n'est pas encore possible de considérer [qu'elles] puissent avoir accès aux traitements** » Idem séropositifs asymptomatiques

L'avis du médecin inspecteur devra être émis « **dans les délais les plus rapides possibles** »

Lutte contre l'immigration clandestine

Le Sénat crée une commission d'enquête : analyser toutes les conséquences. Economiques, sociales, démographiques, **nomment en outre-mer.**

L'Anafé : décide de rendre compte régulièrement du maintien de mineurs isolés en zone d'attente. Récap mensuel publié consultable www.anafe.org

La Cour des comptes pointe le coût de l'intercommunalité

Le Monde - 11/11/05 - 1842 - 11



Certes c'est compliqué, certes ça n'a pas fait la Une de l'actualité mais c'est intéressant cependant

84 % territoire couvert par intercommunalités. 88 % des communes et plus 52 millions d'habitants (14 communautés urbaines, 162 communautés d'agglomération, 2343 communautés communes).

Dépenses : avec 19 millions d'euros, supérieures aux budgets des régions. Financées par une Taxe Professionnelle Unique (70 % du produit de la taxe)

Compétences : ordures ménagères, eaux, équipements et transports, voirie, action sociale, culture, habitat, tourisme

Enquête menée sur 144 communautés. « **L'impact en termes (...) économies d'échelle ou nouveaux services rendus n'apparaît pas de manière flagrante (...) [a] représenté un coût réel pour les contribuables (...) risque de dérive financière** »

Découpages incertains : parfois créés pour éviter l'absorption par une grande ville, refus de communes « riches » de se joindre aux autres ou trop petites (rivalités politiques) sans moyens de se développer.

Parfois redistributions « **excessives** » de la TPU et sous-évaluation des charges privant la communauté de moyens nécessaires ou obligeant à des augmentations d'impôts

Les préfets, censés piloter l'intercommunalité, ont fait preuve d'une « **implication prudente** »

MM Sarkozy et Hortefeux ont (circulaire) demandé aux préfets de corriger les périmètres peu cohérents et de veiller à l'évaluation des charges. A suivre.

simplismes sociaux de victimisation » et son contraire, « **les illusions du 'quand on veut on peut' (...) négation des pesanteurs sociales, économiques, spatiales et culturelles** »

Comité assocs jeunesse éducation populaire rappelle qu'il avait alerté à plusieurs reprises sur les dangers de la baisse brutale des crédits aux assocs

Directeur assoc PS Arrimoges (93) : « Cela fait 2 ans que l'on avertissait que les revendications et la tension montaient »

CNLAPS : crédits alloués politique de la ville sur le volet socio-éducatif « **gelés ou nette diminution** »

Syndicat PJJ-FSU : 1 collectif travailleurs sociaux avait alerté. Manque de solutions pour enfants et familles, disparition certains services publics orientations de mise à l'écart PJJ détriments éducatif

Le phénomène est-il nouveau avec son effet de contagion ? 300 communes touchées

Unasea : effet d'entraînement dû aux médias. « **Ce type d'événements existe depuis 20 ou 30 ans. Mais à chaque fois, les jeunes sont un peu plus jeunes et un peu plus violents face au renoncement de plus en plus visible des institutions qui ne tiennent pas leurs promesses** »

Corollaire de ce vide : l'investissement croissant des assocs communautaires. « **La communauté religieuse est obligée de battre le rappel là où la République n'est plus capable de défendre ses valeurs, en particulier la fraternité** »

Les acteurs de terrain attendent surtout la concrétisation des mesures annoncées.

Syndicat national métiers de l'insertion : le CIVIS « n'est rien » si les professionnels n'ont pas suffisamment de propositions concrètes pour construire un parcours avec les jeunes.

CLAPS : il faut **repenser l'ensemble des politiques éducatives et sociales** en associant tous services publics, bailleurs sociaux, assocs et élus. Il faut « **amplifier durablement les moyens d'être à l'écoute (...) et différencier selon l'âge ce qui relève de la protection de l'enfance et ce qui relève de la sécurité publique** »

« **Que les mesures promises soient réalisées dans des délais acceptables** »



« BANLIEUES – VIOLENCES URBAINES »

Chronique d'une explosion annoncée

ASH- 11/11/05 – 1831 - 12



Un sourire parce que le terrain sait, propose, réfléchit et des grimaces, nous en ferions à n'en plus finir. Pour les alertes inlassablement martelées et non relayées, non suivies d'effets. Ce savoir accumulé par et sur le terrain, eh bien c'est triste, ce sont nos grimaces teintées de révolte nous osons le dire. Voilà, nous l'avons dit.

Explosion à la fois prévisible et surprenante

Les **CEMEA** regrettent à la fois « **le poids des**

Syndicats et assocs attendent réponses de fond

ASH- 11/11/05 – 1836 - 12



A vous de voir. C'est un premier panel de réactions. Cahiers de doléances, etc. Rien de totalement nouveau. A parcourir néanmoins, malgré cette impression de déjà lu qui nous envahit ces jours-ci devant les réactions du secteur. Mais ce n'est pas la faute du secteur s'il doit écrire et se positionner cent fois de suite sur le sujet !!

Crainte que la préoccupation sécuritaire ne l'emporte sur les vraies réponses sociales (expulsions d'étrangers par ex.)

PJJ-FSU : regrette les « **défèrements massifs**

de mineurs » et « l'instrumentalisation de la PJJ » (demande de renforcer permanence auprès du tribunal et de répondre à toute demande de placement émanant de l'autorité judiciaire) alors même que beaucoup de jeunes interpellés n'étaient pas connus des services judiciaires.

FNARS : « aberrant de traiter un pb social par le biais du pénal, d'autant que l'on sait que durant la détention, il ne se passera rien pour ces jeunes en matière d'insertion »

UNAF : soutient l'idée de sanctionner les parents mais pas en touchant aux allocations familiales, « créées pour compenser les charges de famille et non pour décerner un «brevet d'éducation»

Les assocs sont sur le pont pour amorcer l'apaisement et être force de proposition.

Réseau national communautés éducatives : demande au gouvernement de « tenir ses engagements » de rétablissement de moyens

Régies de quartiers : veulent contribuer au « débat public ». **Propose que des travaux et nouveaux services proximité soient confiés prioritairement aux habitants des quartiers (IAE)**

LDH, GISTI, CGT : souhaitent **cahiers de doléances** communaux et négociation collective sur une « véritable loi de programmation » pour la reconstruction du tissu social dans banlieues

Fédération CS 93 : « ont contribué à ramener le calme » et veulent relancer projets et équipes DSL

Observatoires ZEP : réclame mesures « beaucoup plus radicales »

CPCA : demande que la conférence nationale vie associative soit convoquée dans un cadre interministériel et demande une table ronde « pour examiner la mise en œuvre et la cohérence des politiques publiques en matière d'emploi aidé »

Quelles réponses ?

ASH- 11/11/05 – 1835 - 12



Lisez, lisez-vous. Une bonne vision pour un ensemble complexe. Des formules à retenir, à ressortir, pourquoi pas. Non c'est bien, se lira vite pour vous et trace les termes du débat d'une façon qui nous semble fructueuse, étant bien entendu que l'on ne parle pas ici d'exhaustivité.

M. P. Ropers, Dteur PS et Insertion Sauvegarde 71
Alors signe de l'échec des 25 années politique de la ville, et donc de la prévention au sens large ?

Dans les années 80, tout rapprochement avec les USA était « une hérésie » : pas de ghettos en France puisque pas de regroupements par ethnie

Aujourd'hui on voit bien des **micro-sociétés de jeunes** loin des valeurs de la République

Les Educateurs PS ont signalé que les quartiers produisaient leurs propres références « sur fond d'inutilité sociale » : code de l'honneur, débrouille.

Qu'est-ce que cet « échec de la prévention ? ». La civilité ne peut passer que par la certitude d'être payé en retour des efforts fournis pour participer à la vie sociale. **On ne respecte les règles qu'à partir du moment où l'on y trouve un intérêt.**

C'est là où l'on voit que le couple « prévention / répression » n'est pas tenable : c'est d'un ensemble plus complexe qu'il s'agit. Promesses de participation, dissuasion et répression ensuite.

Cela demande une société sûre d'elle-même.

Il faut mettre en œuvre une « **mission globale d'éducation** », en synergie. La légitimité des éducateurs ne peut s'inscrire qu'ainsi, dans un ensemble finalisé et harmonisé.

M. P. Labbé, sociologue, ethnologue,

« **On a des papiers depuis des générations mais on n'est pas des Français comme les autres** » (LM 02/11)

Dans le même journal, expulsions locatives en hausse, mauvaise santé des personnes précaires.... et aussi CAC 40 dopé....

Diagnostics récurrents, écarts qui se creusent

Cercles concentriques : en périphérie les « manipulateurs de symboles », ensuite les inclus, puis les précaires et enfin les surnuméraires

Les acteurs sociaux ont compris la **nécessité d'une approche globale** » qui ont besoin de deux choses.

D'abord le projet : seule façon de s'extraire d'un présent insupportable. Avec un paradoxe à se projeter quand toutes les forces sont mobilisées pour faire face à ce présent Sans cesse à renégocier

Ensuite l'altérité : reconnaissance de l'autre en tant que sujet différent et de plein droit. Comment l'apprendre quand on se socialise entre pairs, sans accès au marché du travail où se développent mixité et intergénérationnel ?

Politiques publiques : toujours les mêmes hiatus

Carotte et bâton : chacun est légitime dans son rôle mais le message global est contradictoire.

Terre brûlée : chaque gouvernement défait le travail du précédent, ajoutant la saturation aux pbs existants. Une goutte suffit à faire déborder le vase.

Tentation cartésienne : segmenter les pbs.

Si on prend le pb de l'emploi, M. Sshwartz en 1981 : « **ainsi considérons-nous comme grave et dangereux le risque qu'on encourrait à un prendre en considération que les mesures touchant à la formation et à l'emploi parce qu'elles apparaîtraient suffisantes pour régler les pbs les plus visibles** » Et aujourd'hui les intervenants sociaux doivent souvent procéder à un « comptage de bâtons : n entrée dans l'emploi ». Alors même que l'on ne parle que d'évaluation...

Les personnes exclues sont usées par des allers en arrière permanents et les travailleurs sociaux bricolent, s'adaptant à la complexité.

Mais il faut « un étayage institutionnel robuste » question « d'éthique de la responsabilité [et] de sécurité individuelle et collective »

Biblio indicative

« *Violences urbaines, violence sociale* » - S. Beaud et M. Pialoux – Ed. Fayard 2003 6 « *Le ghetto français* » – Eric Maurin – Ed. du Seuil, 2004 6 « *Les quartiers d'exil* » - F. dubet et D. Lapeyronnie – Ed. du Seuil 1992

Pourquoi un tel fiasco de la politique de la ville ?, Le Monde – 11/11/05 – 1828 - 12



Un très bref historique plutôt et un moyen

d'entrer rapidement dans les termes du débat urbain/humain. Après sur le fond, vos constats vous appartiennent et nous avons une forte tendance à voir la situation en gris; le noir ou blanc nous paraît exclu d'une telle complexité. Et quelques phrases à la fin, du bon sens souvent...

Observatoire ZUS : l'écart continue de se creuser entre ces quartiers et le reste du territoire

La politique de la ville naît fin des années 1970

« **Habitat et vie sociale** » (HVS) sous le ministère de M. Barre : réhabiliter le bâti et entretenir le « vivre-ensemble » dans 50 sites (1977)

Elle prend son envol en décembre 1981

« **Développement social des quartiers** » (DSQ) dans une vingtaine des cités. Ensuite ce seront les ZEP, et des structures pour favoriser l'insertion des jeunes.

En 1990 création du ministère de la ville

Instauration de la Dotation de solidarité urbaine en faveur de la solidarité urbaine (DSU)

Loi d'orientation pour la ville (LOV) pour mieux répartir les HLM sur le territoire.

Alors effet « mille-feuille » ? L'inflation des mesures se poursuit néanmoins.

1996 : « **Pacte de relance pour la ville** » sous le ministère de Juppé pour « favoriser l'insertion professionnelle » des habitants : ce sont les 44 « **zones franches** »

2002 (M. Borloo) ajout 40 sites supplémentaires

Dernier en date : le programme « **démolitions-reconstructions** » (ANRU, etc..)

L'urbain prend-il le pas sur l'humain ? Le Premier ministre annonce un relèvement des crédits au profit du tissu associatif.

« *Sans [la politique de la ville] des explosions de ce genre se seraient produites bien plus tôt* » (directeur assoc formation à Orléans)

« *Les responsabilités ont été tellement diluées que personne ne sait qui fait quoi* » (sénateur St Quentin)

« *Je n'ose imaginer la situation des quartiers si elle n'avait pas existé (...) on arrive à une situation où [elle] vient se substituer au droit commun* » (maire Vaulx-en-Velin)

« *Le plan Borloo concentre à nouveau les efforts sur la destruction-reconstruction aux dépens des politiques de médiation (...) la mixité sociale est plus que jamais devenue une utopie* » (M. Stébé, sociologue)

Philippe Bas présente les grands axes de la réforme de la protection de l'enfance

ASH- 18 & 25/11/05 – 1849 - 12



Vous y retrouverez des choses dites dans les différents rapports Nogrinx, Broissia, etc.. Fort accent sur la prévention, souplesse dans les formes possibles de placement, construction de référentiels... et bien sûr le secret partagé. Nous aimerions avoir des détails sur les moyens, les coûts. Cela viendra.

Présentation en conseil des ministres le 23/11

11 173 crimes et délits de maltraitance sur enfants

répertoriés en 21003, contre 9 590 en 2000. Sur cette période + 40 % de signalements et chaque année, 100 assassinats d'enfants (majorité de nourrissons) dénombrés et des infanticides restent ignorés.

Il a « **urgence** » : « mieux organiser (...) resserrer les mailles du filet (...) améliorer la prise en charge (...) développer la prévention »

Il y faut une « refonte législative »

Clarifier rôles: départements, Etat, professionnels, assoc. **Le département devrait « être reconnu clé de voûte de la protection de l'enfance**

Partage légal des informations tout en soulignant l'attachement au secret professionnel « gage d'une relation de confiance entre les parents et les intervenants de la protection de l'enfance »

Renforcement des procédures, et en particulier du signalement. Qu'il soit mieux identifié.

Principe de subsidiarité de la justice : « tant que l'on peut obtenir la coopération volontaire des parents et que la sécurité et le développement de l'enfant ne sont pas gravement compromis, la voie préventive de l'action sociale » doit être privilégiée

A noter que les juges des enfants ont été saisis de 113 610 situations de danger fin 2004 (+ 7,8 % par rapport à 2003) et de 80 982 situations de délinquance (+2,5 %). Prochainement sur www.justice.gouv.fr

Evolution des pratiques : développer et diffuser des référentiels et définir avec les parents des objectifs précis. Produire « **bilans à chaque étape** »

Elargissement de l'éventail des réponses : dépasser le « maintien à domicile/séparation ». Reconnaissance formules intermédiaires. Réaffirme le principe du maintien dans l'environnement familial mais la suspension de tout contact doit être privilégiée en cas de nécessité.

Prévention à tous âges : soutien à parentalité, actions co (PMI), **maisons d'ados, prévention spécialisée** sont des leviers à utiliser. Aussi en péri-natal (dépistage difficultés 4° mois grossesse, etc..)

Le ministre entend lancer un large débat avec CG, ministères, services déconcentrés et assoc.

Temps de réflexion au niveau de chaque CG : les conclusions devraient être transmises fin janvier

Projet de loi concerté « dans le courant du mois de mars » en vue d'une adoption « fin 2006 ».

L'appel des CENT

Devrait obtenir l'organisation d'un débat décentralisé d'ici au printemps 2006, avant l'élaboration d'une projet de loi

Indication de M. Bas, ministre de la famille, à une délégation de signataires reçue de 10/11 (dont MM Roméo et Rosenczveig)

Nette augmentation du nombre d'enfants « en risque » de maltraitance de l'ODAS

ASH- 18/11/05 – 1840 - 12

Le Monde – 09/11/05 – 1840 - 12



S'enchaîne bien avec le précédent. Les différentes catégories de risque et les propositions aussi, avec un accent mis sur un DSL à inventer en quelque sorte. Au moment

même où partout les intervenants sociaux regrettent que l'urbain ait pris le pas sur l'humain (politique de la ville, etc). Une voix de plus qui va dans ce sens.

ODAS : 95 000 enfants « en danger » signalés par les CG en 2004, soit une progression de 6,7% en 1 an et de 13,4 % en 5 ans.

« Une poussée trop forte pour refléter seulement l'amélioration du thermomètre (...) **Situation inquiétante** »

L'ODAS distingue 2 catégories parmi ces enfants :

Enfants « maltraités » : les 19 000 victimes de violences physiques, psychologiques, d'abus sexuels ou négligences lourdes.

Plus 1 000 en un an (surtout violences physiques) mais reste dans la même fourchette depuis 98

Enfants « en risque » : contexte familial dégradé menaçant le développement. **S'accroît fortement**

Parents : carences éducatives 50 % ; pbs psychopathologiques 13 % ; difficultés de couple 30% ; d'alcool ou de drogue 12 % ; de maladie ou décès 7 %

Enfant : Risque éducatif 44 % ; pb santé psy 20 % ; défaut d'entretien 12 % et de sécurité 11 %

La précarité économique ne joue un rôle que dans 13 % des cas : « ce n'est pas parce qu'on est pauvre que l'on a des difficultés à s'occuper de ses enfants »

L'ODAS souligne l'importance de l'isolement dans la dégradation du comportement familles

Nb de signalements transmis à la Justice en augmentation : 60 % en 2004 (56 % en 2001) : « ce qui devrait rester l'exception devient l'usage majoritaire »

Selon l'ODAS cette tendance traduit « le désarroi croissant des travailleurs sociaux ». Mais entraîne une suspicion des familles et une surcharge des magistrats (délais de traitement)

La coopération entre institutions a progressé (protocoles CG avec Justice, EN, etc..) mais la **circulation de l'information est insuffisante**. 1 département sur 2 ne sait pas quelles suites sont données aux signalements transmis à la Justice.

Nécessité de réforme la protection de l'enfance

L'ODAS préconise d'associer les territoires (villes, etc..) à de la « prévenance » (Québec).

Action en amont sur l'environnement.

« La culture du travail social communautaire qui s'appuie sur les ressources locales (voisinage, équipements de proximité) ne s'inscrit encore que de manière anecdotique dans les pratiques locales ». Inventer ce que les Québécois appellent « l'urbanité villageoise »

Décharger les travailleurs sociaux de certaines tâches administratives et « gestion de dispositifs » au profit d'un retour sur le terrain.

Réinvestir l'école, reposer le soutien collectif aux familles vulnérables

OK pour clarifier rôles respectifs CG / Justice et améliorer leur collaboration.

OK pour renforcer les attributions des départements : centralisation des infos ou pleine responsabilité des mesures d'assistance éducative.

Droits de l'enfant

ASH- 11 & 18/11/05 – 1841 - 12



Belle réflexion de Mme Brisset sur la justice et les mineurs. A faire, à suivre. Franchement intéressant à lire. Et plus sur Internet. Quant au Cofrade, s'enchaîne bien avec le précédent et bon à connaître. Dans la foulée l'article sur les craintes des personnels PMI est intéressant. On en parle beaucoup de la PMI : les questions soulevées là « de l'intérieur » sont pertinentes. A vous de juger.

La défenseure des enfants propose de créer un « pôle enfance-famille » au sein des tribunaux

Rapport sur les indicateurs de l'année mais aussi bilan d'un mandat commencé en 2002

Place de l'enfant face à la justice : généraliser la désignation d'un avocat de l'enfant dans le cadre procédure d'assistance éducative

Délinquance mineurs : « des actes peu graves (...) sont aujourd'hui confiés à la justice ». Rappelle que les sanctions existantes ont une **visée éducative et préconise d'en améliorer la gestion concrète**

Pourrait relever d'un « pôle enfance-famille » dans TGI pour favoriser continuité du parcours des enfants et la coordination des magistrats. Impliquerait « **une vraie spécialisation du parquet en matière d'enfance et famille** » (formation)

Renforcer « formation et encadrement forces de sécurité publique (...) en contact avec les mineurs »

Les six années écoulées : intervenue pour 11 000 enfants. D'abord conflits familiaux : 1/3 saisines

Depuis 2 ans augmentation réclamations sur situation mineurs étrangers isolés, 15% de toutes les saisines ; ensuite conflits avec l'institution scolaire (notamment intégration handicapés) 12 % ; et difficultés socio-économiques (logement etc.), 7%.

Chantiers en bonne voie : protection de l'enfance, consensus sur nécessité de mieux coordonner et de légiférer sur secret partagé

Prise en charge souffrance psychique ados

Développement accueil petite enfance

Déplore persistance du maintien mineurs étrangers en zone d'attente

Reste beaucoup à faire pour : pédopsychologie, formation enseignants à la psycho-pédago, scolarisation des handicapés

Elle a demandé la création d'une délégation parlementaire aux droits de l'enfant et revendique d'être consultée sur tous projets de texte concernant les enfants : dossiers à suivre.

Rapport annuel 2005 – www.defenseurdesenfants.fr

Les six propositions du Cofrade

Le Conseil français assoc pour droits de l'enfant a été créé en 1992 : environ 80 assoc

Rapport « *Droit de l'enfant, peut mieux faire* ».

Etat des lieux avancées, pratiques, freins et chemin restant jusqu'au respect de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). *Propose* :

Création d'un **ministère de l'Enfance**

Organisation « **d'états généraux de l'enfance** »
Plan national d'action pour l'enfance sur 5 ans
Respect de l'échéance 2007 pour application CIDE
Reconnaissance « accrue et pérenne, en particulier financière » **assocs** pour enfants
www.asso-codrade.org

8 organisations veulent sauver la protection maternelle et infantile

Syndicat médecins PMI, puéricultrices, assocs sages-femmes, CFDT, CTT, FO... ont porté chez M. Bas une « plate-forme de revendications ».

Demandent que « l'Etat se réengage (...) assume un rôle de régulation » auprès des départements. + une revalorisation du statut des personnels

« Les services PMI sont mis à mal alors qu'ils devraient se retrouver en en première place »

Grande disparités de moyens.

Parfois services pas dirigés par un médecin (illégal).

Les départements privilégient les **actions ciblées sur les populations en difficulté** alors que ces organisations estiment devoir « **offrir un accès à la prévention pour tous les publics** ».

Par ex certains services concentrés sur la prévention de la maltraitance. Alors « police des familles ? »

En revanche visites à domicile ou bilans santé systématiques en maternelle souvent délaissés.

Conjuguer protection de l'enfance, prévention et secret professionnel

ASH- 18/11/05 – 1839 - 12



Précisons d'abord que ce texte est écrit par des médecins PMI. Mais nous y avons trouvé des préoccupations « de chez nous », sans en être étonnés outre mesure par ailleurs et nous tâchons toujours de rendre compte de ce qui touche au secret professionnel, réforme, non-réforme etc..

Affaires de maltraitance, préconisations émises : mieux prévenir et prendre en charge ; insistance sur la nécessité de mieux « détecter »

Attention au risque d'un abord « **prédictif plutôt que préventif** » de la prise en charge : s'attacher aux **signes** de difficultés familiales potentielles plutôt qu'aux **personnes** qui les expriment

Attention à ce que la PMI ne soit pas amenée à substituer une **mission de contrôle des familles** « à risque » à celle d'accompagnement de toutes

Depuis années 60, progrès réalisés pour recueillir l'assentiment des personnes, sans empiéter sur l'intérêt de l'enfant lorsque nécessaire.

Autre enjeu décisif : le secret professionnel qui protège l'intimité et la vie privée des personnes, garantissant un espace de confiance, (et dont le code pénal prévoit qu'il soit levé si sévices à mineurs).

Proposition de « **secret professionnel partagé** ».

Mission « Péresse et Bloche » : « **instaurer une obligation de partage des informations entre professionnels de la protection de l'enfance dès lorsqu'il y a un indice d'un danger pesant sur l'enfant** »

« **Casier sanitaire et social** » sans les garanties de droit qui encadrent le casier judiciaire ? M. Rosenczweig, lui, se déclare « **opposé à toute obligation de parler qu'on veut imposer aux travailleurs sociaux** » mais préconise de **légaliser le partage des informations entre eux**.

Dans la pratique cela se fait déjà de toute façon.

Si un cadre juridique est nécessaire, il l'est **sur la faculté et non sur l'obligation de parler**. Mieux articuler mesures à prendre et respect a vie privée.

Se garder de l'illusion du « **risque zéro** » par le biais d'une exhaustivité de l'information partagée qui ne conduirait qu'à une suspicion généralisée.

Il faut veiller à maintenir la confiance des familles envers les institutions.

« L'éducation spécialisée s'ennuie »

ASH- 25/11/05 – 1854 - 12



C'est un cri. Souvent nous vous les livrons. Alors vous ennuyez-vous ? Ou plus correctement dit, vous retrouvez-vous dans cette opposition tendance actuelle/ innovation nécessaire ? Des formules. Mais nous nous permettons de regretter le manque de contre-propositions concrètes.

Projet établissement, règlement fonctionnement, livret accueil, démarche qualité... **Où allons-nous ainsi ?**

« **En proie au vertige des chiffres** »

« **Au pays des articles de loi** » on lit le J.O. ou Légifrance au lieu de Lien social ou des ASH

Limitation des risques : visites médicales, commissions sécurité. **Qui sommes-nous ?**

« **Se lancer dans l'inconnu serait mal vu. (...) Il convient d'être moderne et donc prudent** »

Nous côtoyons des ados qui « nous bouleversent (...) nous aimerions parler de ces situations cliniques mais force est de constater un certain manque d'intérêt »

« Nous avons l'impression de mal faire, d'être à cours d'imagination »

L'éducation spécialisée « **souffre de dépendance à l'autre** » : psy, homme de loi, économiste.

« **Nous manquons de théories mais pourquoi ne pas accorder plus place à l'innovation ?** »

« **Evaluer le travail est évidemment nécessaire mais limiter l'acte éducatif à une simple succession de procédures serait déshumanisant et forcément mortifère** »

« **La rationalité doit être une méthode et ne pas devenir une finalité au risque, sinon, d'empêcher tout pensée créative** »

Réfugié, « Accelair », un tremplin vers l'insertion durable

ASH- 25/11/05 – 1857 - 12



Bien, très bien même. Dans un contexte où tout paraît impossible, inextricable, enchevêtré, on peut réussir des choses. C'est à lire.

Grand Lyon : Forum Réfugiés y gère 4 CADA et 1 CPH. Créé ce programme (fonds européens)

« **Améliorer les conditions mêmes de l'insertion mais aussi les capacités des personnes à s'insérer durablement dans la société française** »

Phase opérationnelle débute en juillet 2002 et près de 200 adultes ont été accompagnés.

3 travailleurs sociaux bâtissent un parcours personnalisé avec de l'existant ou de l'innovant

Après un « **diagnostic large** », vient la question « **essentielle** » du logement : **85 % des personnes suivies ont été relogées**. Accord avec des bailleurs : 100 logements dispos par an contre engagement à rendre les réfugiés solvables.

« **Après des mois d'assistanat, certains se comportent comme si tout leur était dû. (...) leur permet de ne plus se sentir redevables (...) il faut activer le principe de réalité** »

Une fois la personne installée, on assure un suivi

Puis vient l'emploi. Avec souvent **déqualification** à la clé. Pas toujours bien accepté.

Près de 55 % des personnes suivies ont bénéficié d'un contrat de 6 mois au minimum. « Dans les PLIE le taux est globalement à peine 35%. Nous avons quasi doublé la mise ». Niveau scolaire souvent beaucoup plus élevé.

Mais absence de relations, qualifications parfois obsolètes, mauvaise maîtrise du français. Il faut les redynamiser « avec **objectifs à court et moyen terme** » pour qu'ils puissent se projeter à nouveau dans l'avenir.

Formation : ANPE et AFPA notamment engagées dans le programme. Fin 2004, 40 % des réfugiés avaient eu recours à la formation. On privilégie les passages en entreprise. « **Curriculum vitæ vierge** » tant qu'il n'y a pas d'expérience en France

Formules innovantes : alternance formation linguistique / qualification (« FLE-métier ») par ex.

Travailler sur les représentations. Actions de sensibilisation (Cimade) auprès des acteurs logement et insertion.

Aujourd'hui : identifier bonnes pratiques, les diffuser, étudier possibilités de transfert du programme.

Structures d'Alsace et de PACA ont pris contact.

Forum Réfugiés estime les résultats positifs : « Nous avons construit une culture et un réseau mobilisable »

1° étape : territorialisation. Le Rhône découpé en 3 territoires avec chacun une structure référente « responsable de l'accueil et du suivi de tous les réfugiés de son secteur », référente RMI et avec un poste financé par l'Europe.

1° diagnostic et orientation vers une plate-forme mise en place par Forum réfugiés (ANPE, Assedic, OMI...) et qui **sera, elle, un lieu de prescription.**

Une fois l'offre emploi, formation ou logement donnée par la plate-forme le suivi du parcours sera effectué par la structure référente.

Objectif d'accompagner 400 nouveaux réfugiés d'ici à fin 2006 et que tout soit réglé dans les 9 mois suivant l'obtention de leur statut

Repose sur la qualité du travail partenarial : Il faut « **réduire les délais à chaque étape** »

En 10 ans, hors aide à domicile, le nb de travailleurs sociaux a augmenté de 40 %

ASH- 25/11/05 – 1850 - 12



Toujours intéressant d'avoir des données précises sur champ professionnel. Internet est là pour ceux qui auraient des recherches à faire.

DREES : progression supérieure à celle de l'ensemble des métiers du tertiaire

Le recensement des emplois reste délicat : **pas de définition officielle du travail sociale**

C'est l'éducation spécialisée qui croît le plus vite : plus 7 % par an

Age moyen égal à celui de l'ensemble de la population active (40 ans en 2002)

Plus jeune pour les métiers de l'animation : 33, et plus âgé pour l'accueil à domicile : 45

Les personnes de plus de 50 ans (retraite d'ici 2012) représentent 22 % des effectifs dans l'aide sociale, 17 % dans l'éducation spécialisée et 32% dans l'accueil à domicile.

Féminisation: 63 % dans l'éducation spécialisée, 71 % dans l'animation, 95 % dans l'aide sociale et 100 % dans l'accueil à domicile.

Niveau de formation très variable selon les familles

Aide sociale : 94 % bac + 2 ou plus. **Idem 53 % personnels éducation spécialisée**, 23 % dans l'animation et 3 % dans l'accueil à domicile

« *Les métiers du travail social hors aide à domicile* » Etudes et résultats n°441 – www.sante.gouv.fr

L'étude de M. Bénisti

Le Monde – 09/11/05 – 1838 - 12



Voilà un bout d'information sur laquelle nous aimerions en savoir plus. Nouvel épisode de ce feuilleton interminable. A lire !! bien sûr mais la vraie question c'est l'usage qui en sera fait.

Commandé il y a 2 ans ; devait être remis le 08/11 à M. Sarkozy. « **La prévention doit être précoce** »

Prône la création d'un système de repérage et de suivi des difficultés et des troubles du comportement de l'enfant » mis en place dans les établissements scolaires et dans les crèche

Ce seraient les **Groupes de Coordination, d'Aide et de Suivi de l'Enfant (GEASE)** : se réuniraient une fois tous les deux mois avec notamment pour mission d'affecter des « référents » aux enfants.

Encourage orientation vers internat jeunes dès CM2

Imagine des « **facultés des métiers** » séparées des établissements et permettant une remise à niveau scolaire et l'apprentissage d'un métier en 4 ans. **Les élèves en échec y seraient admis dès 12 ans.**

Favorable à la création de structures mi-chemin maison des jeunes et antenne ANPE

Si à 16 ans perdure la démarche délinquante placer

le jeune dans famille d'accueil à plus 500 km de son domicile, de préférence en milieu rural.

Préférable aux centres fermés « dans lesquels les jeunes s'autosuggestionnent »

Suggère structure pyramidale de décisions : secrétariat d'Etat prévention délinquance, sous autorité ministre intérieur.

A renoncé à son projet initial d'imposer la langue française à la maison et gommé un certain nb d'assimilations entre « immigration » et « délinquance » de la première version.

Mme Vautrin veut accélérer le plan de lutte contre les violences faites aux femmes

ASH- 25/11/05 – 1853 - 12



Une grimace pour les chiffres, c'est toujours accablant. Quant au plan il n'est pas inintéressant. Vaudra par son bilan bien sûr. A suivre.

« Recensement national morts violentes survenues au sein couple en 2003 et 2004 » : **1 femme meurt tous les 4 jours des suites de ces violences**

Sur www.cohesionsociale.gouv.fr (prochainement)

Hébergement élargi : expérimentation dès janvier 2006 d'un accueil à titre onéreux en famille.

Amélioration coordination professionnels: réseaux accueil/prise en charge dans 8 départements.

Campagne de prévention et d'information

Renforcement des sanctions : étendre la circonstance aggravante aux anciens conjoints, concubines ou partenaires PACS

Groupe de travail sur la prise en charge des hommes violents.

Lettre ouverte contre nouvelle réforme des SEAT

ASH- 25/11/05 – 1852 - 12

Le Monde – 26/11/05 – 1852 - 12



A suivre. Beaucoup d'entre vous travaillent avec les SEAT qui restent. Aussi donnons-nous cette information.

UNSA-SPJJ, USM, Assoc française des magistrats de la jeunesse s'inquiètent d'un possible transfert de la totalité des mesures de milieu ouvert vers les centres d'action éducative (CAE).

Créés en 1987, les SEAT fournissent aux magistrats tous les renseignements utiles sur la situation des mineurs déferés, font des propositions éducatives au juge, veillent à l'exécution des peines et des mesures éducatives en milieu ouvert. Ne subsisteraient dans les tribunaux que des permanences d'éducateurs pour les enquêtes.

En 2001 déjà la chancellerie avait supprimé la plupart de SEAT. N'en restent que 10 (région parisienne, Lille, Lyon et Marseille).

Les CAE sont pluridisciplinaires.



APL, ALF, et ALS locatives Revalorisation rétroactive au 01/09/05

ASH- 18/11/05 – 1832 - 13



La fameuse revalorisation qui ne satisfait personne et dont l'arrêté est encore à paraître.

- **Bénéficiaires**
 - Bénéficiaires APL
 - Bénéficiaires ALF
 - Bénéficiaires ALS
- **Conditions d'attribution**
 - Conditions allocations logement
 - Conditions communes AL et APL
- **Barème unique**
 - Dépense logement éligible
 - Participation personnelle ménage
- **Versement des aides**



Pour le 7° mois consécutif le chômage a baissé

Le Monde – 01/12/05 – 1859 - 21



On ne peut que s'en réjouir. On peut aussi lire les quelques détails pour tâcher de se faire une idée plus fine. Mais nous sommes

sortis du tunnel où grimace après grimace les commentaires s'étaient réduits à rien.

130 000 chômeurs de moins depuis avril et 21 700 en octobre.

Taux de 9,7 % (reste un des plus élevés d'Europe)

Toutes les catégories de chômeurs en profitent

Moins 1,3 % pour les moins de 25 ans

Profite plus aux hommes qu'aux femmes (respectivement moins 1,3 % et moins 0,5 %)

Nombre de radiations reste élevé : représente 9,7% des motifs de sorties du chômage. Comparable à l'année dernière (Dteur ANP)

Beaucoup de chômeurs basculent de la **catégorie 1** (recherche temps plein et **baromètre officiel**) aux catégories 4 et 5 : bénéficiaires stages et contrats aidés. Logique pour le Dteur ANPE : arsenal du plan de cohésion sociale.

M. Borloo : se félicite augmentation du nb d'offres d'emploi, surtout bâtiment et aide à la personne, deux secteurs au cœur de son plan

Il garde comme objectif d'avoir « **comme dans les autres pays, un taux de chômage de 5 % quand on va bien et de 8 % quand ça va mal** »

Les économistes font remarquer le manque « d'une réelle augmentation de l'emploi privé » mais pensent que le chômage va continuer à baisser.

Ils insistent tout de même : la dynamique économique actuelle c'est la vigueur de la consommation (et pas le niveau des exportations)

entrée en vigueur fin 1° trim. 2006

Texte court : mesures d'intéressement basées sur un système « **forfaitaire** » plus simple que les mécanismes actuels.

Seuls 12,5 % des allocataires de minima sociaux ont profité des intéressements existants en 2004. **Objectif de faire passer ce chiffre à 25 %**

2006 : 140 000 personnes devraient être concernées pour un budget de 240 millions (Etat)

Tous allocataires RMI / ASS / API : s'ils prennent un emploi, garderont leur allocation pendant 3 mois

Travail plus 78 h / mois : prime mensuelle 150 € pendant 9 mois + prime 1 000 € au 4° mois et prime mensuelle pour l'emploi (66 € en moyenne)

Travail moins 78 h / mois : intéressement « proportionnel au temps de travail ». Allocation + salaire les 3 premiers mois. Puis, pendant 9 mois, salaire + alloc minorée de la moitié de ce salaire. Et prime mensuelle pour l'emploi.

« **Priorité d'accès** aux établissements et services d'accueil de jeunes enfants moins 6 ans » pour les parents titulaires RMI / ASS / AP, seuls ou ayant un conjoint exerçant une activité

Plus question du contrôle des Rmistes avec sanctions graduées pour refus d'actions insertion.

Mais toute tentative de bénéficier frauduleusement du RMI : « passible d'une amende de 4 500 € » (le double si récidive)

Pour l'instant pas question non plus de la réforme des droits attachés aux minima sociaux. Remis à courant 2006 pour mise en oeuvre en 2007.

Le Conseil d'Etat a suspendu l'ordonnance excluant les jeunes de moins de 26 ans

Le Monde – 25/11/05 – 1851 – 21



A suivre donc.

Prévoyait que salariés moins de 26 ans embauchés à compter du 22/06/05 soient exclus des calculs des effectifs du personnel jusqu'à leurs 26 ans

Le Conseil d'Etat suspend donc l'ordonnance dans l'attente de l'avis de la Cour de justice des communautés européennes, qu'il a saisie.

Le cumul du RMI et d'un salaire sera possible pendant trois mois

Le Monde – 10/11/05 – 1823 – 21

ASH- 11/11/05 – 1823 - 21



C'est à suivre, en terme de calendrier, mais surtout en terme de bilan. Ce n'est pas le revenu préconisé par le rapport Hirsch mais va dans le sens de ses constats.

Projet de loi présenté en conseil des ministres le 8/11 par Mme Vautrin, « **relatif au retour à l'emploi et au développement de l'emploi** »

Devrait être présenté à l'Assemblée fin nov pour une

Le CERC prône « une réforme en profondeur » du système d'aide au retour à l'emploi

ASH- 11/11/05 – 1829 - 21



S'enchaîne bien avec le précédent, c'est moins que l'on puisse dire. A comparer donc avec le sus-dit. De celui-ci semble se dégager un besoin de réformes plus structurelles que la loi ne l'annonce. Ou est-ce notre humeur de ce jour ? A vous de voir.

Rapport du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale : aide au retour à l'emploi

« Dilution des responsabilités (...) dispersion des financements (...) grande instabilité (...) faiblesse des évaluations »

Il faut redonner au système « plus de cohérence, de lisibilité, de stabilité et donc d'efficacité »

Actuellement « à la fois un niveau maximal d'indemnisation (...) pour les anciens salariés les mieux rémunérés et [exclusion] de fait d'une proportion importante de chômeurs »

Conditions d'éligibilité à l'assurance chômage très ouvertes mais seuls 50% des chômeurs accèdent à l'ARE : jeunes et travailleurs précaires notamment en sont exclus, faute d'avoir cotisé assez longtemps. Et l'ASS n'étant ouverte qu'aux chômeurs en fin de droit avec carrière salariale longue, beaucoup basculent vers un RMI, dont sont exclus les moins 25 ans.

Propositions :

Instituer un droit à l'allocation chômage ouvert dès le 1^{er} mois de cotisation

Ouvrir l'allocation solidarité (sous conditions de ressources) à tout demandeur inscrit ANPE (et recherchant activement un emploi)

Que le niveau des allocations chômage soit tel qu'un chômeur n'ait pas à recourir au RMI.

Suggère de recourir à l'impôt pour cette assurance « dans un pays où l'on ne parvient pas à faire descendre le taux de chômage » : « **L'Etat doit prendre sa part dans le financement des revenus de remplacement** »

Pouvoir prolonger la durée d'indemnisation « après examen » des situations

Et d'autres remarques sur www.cerc.gouv.fr

L'entrée en apprentissage à 14 ans jugée « scandaleuse »

Le Monde – 09 & 10/11/05 – 1822 - 21



On apprend des tas de choses dans ces articles. Plante le décor d'un débat à venir peut-être. Apprentissage tiré vers le haut. Nous retenons surtout cette information. A méditer en lien avec la mesure annoncée...

Serait-ce la fin de l'obligation scolaire à 16 ans ?

Les syndicats d'enseignants condamnent l'initiative. « dès 14 ans on pratique la ségrégation scolaire et sociale et on réduit toute possibilité d'emploi qualifié » (UNSA Education)

Cette mesure serait à négocier avec les Conseils régionaux, responsables de la gestion des contrats.

EN : 342 000 jeunes 16 à 25 ans sont en apprentissage dont 164 000 niveau CAP+ quelques cycles d'initiation à des 15 ans

Mais l'apprentissage, longtemps considéré comme voie de garage, a été tiré vers le haut : la possibilité de préparer des diplômes du supérieur et dureté du marché de l'emploi

Enquête Cereq : à la rentrée 1995, 80 % des apprentis préparaient CAP ou BEP. En 2003, à peine plus de 60 %.

Sur cette période la part des apprentis préparant un bac ou équivalent est passée de 14 à 21 %

Presque ¼ des apprentis ont suivi la voie scolaire jusqu'à la 3^e. Il y a 30 ans, c'était le cas de ¼.

L'Union professionnelle artisanale confirme « il faut un bagage intellectuel suffisant »

L'apprentissage n'est pas une garantie de succès absolue en terme d'accès à l'emploi

80 % trouvent un travail à l'issue de leur formation mais il y a un taux élevé d'abandons en cours de scolarité (filière hôtellerie ou restauration, ¼ des contrats rompus avant terme). Beaucoup de candidats « par défaut » décrochent.

Alors si on ouvre la filière à 14 ans que deviendront des jeunes qui décrocheraient ?

Le ministre de l'EN s'est engagé à ce que les « apprentis juniors » soient suivis par les collègues : garantie de l'acquisition des connaissances générales de base »

En outre dans l'apprentissage aussi existe la discrimination.



« Engagement national », assocs., situation de la construction, etc.

ASH- 11-18-25 /11/05 – 1848 – 22

Le Monde – 23 & 25 /11/05 – 1848 - 22



Sur le projet lui-même cf. RVP 10. Pour le reste lisez, vous n'en serez même pas étonnés. Mais il est triste pour le moins au moment où s'engage un nouvel « engagement » de constater que le plan de cohésion sociale est en retard sur ses objectifs. Vous constaterez que l'on demande toujours de l'Etat qu'il s'impose en « responsable » de cette question.

« L'engagement national pour le logement » laisse les assocs. dubitatives

« Reste loin des enjeux soulevés par la crise du logement la plus dramatique qu'ait connue notre pays depuis 50 ans » : fondation Abbé Pierre

La fondation est très critique envers **les mesures ciblées sur les classes moyennes** : élargissement du PTZ jusqu'aux revenus de 7 000 € ou aide fiscale à l'investissement locatif (« Borloo populaire »). Les plafonds de ressources pour bénéficier de ces loyers plafonnés sont jugés « extrêmement élevés »

La fondation regrette qu'aucune disposition ne prévoit le renforcement **des sanctions** contre les communes ne respectant l'art. 55 de la loi SRU (20% logement sociaux)

Le Secours catholique, estime que si les 742 villes concernées le respectaient, **830 000 personnes pourraient être logées, soit le tiers des besoins actuels.**

M. Chirac, le 22/11, a demandé aux préfets **d'avoir établi des constats de carence avant la fin de l'année** et d'appliquer les amendes prévues.

Assoc Consommation logement et cadre de vie (CLCV) salue quelques points : interdiction des coupures d'énergie pendant l'hiver et renforcement du rôle commissions de médiation **mais souhaite que le texte soit amendé**

Craint que le « **loyer de solidarité** » applicable aux

locataires dépassant de 20 % les plafonds en vigueur soit un obstacle à la mixité sociale.

Demande l'**indexation des aides à la personne** sur l'indice de référence des loyers, la **pénalisation des abus** dans l'accès au logement, et une **réforme du financement du logement**.

Confédération nationale du logement : attend de « vraies mesures ». Revalorisation de 20 % des APL, arrêt des démolitions et des expulsions.

Fondation Abbé Pierre : chiffres en matière d'**expulsion locative sont alarmants**. + 9 % jugements d'expulsion entre 2003 et 2004 (mais décline des interventions de la force publique, qui étaient en forte hausse depuis 5 ans)

Depuis 15 ans les bailleurs n'ont jamais autant saisi les tribunaux qu'en 2004

La Fondation : le « **protocole Borloo** » (≈ 15 000 en juin) n'enraye pas vraiment le phénomène (maintien APL au profit locataires « de bonne foi »)

« **Aucune mesure** n'est proposée par le gouvernement pour améliorer les **dispositifs de prévention** pour les personnes de bonne foi appartenant aux couches les plus modestes »

HLM Ile-de-France : un certain nb de ces protocoles pas respectés car ils « ne résolvent pas le pb de fond, certains locataires n'arrivant pas à régler le loyer résiduel »

DAL : « sidéré » par l'explosion de ces indicateurs statistiques.

Une série d'amendements associatifs

Uniopss, commission « Lutte contre la pauvreté » demande : « **consécration** » de l'opposabilité du droit au logement. Le texte devrait affirmer responsabilité Etat et prévoir recours (01/09)

« **Renforcement intervention Etat** » : définissant des objectifs (plans départementaux)

Art 55 SRU : L'Uniopss opte pour la **substitution obligatoire des préfets** aux communes défaillantes

« **Conventionnement de solidarité** » pour les propriétaires (privés et publics) qui logeraient des ménages prioritaires du plan départemental. Aides fiscales et garanties sur risques locatifs

Interruption fournitures d'énergie : toute l'année aucune coupure avant étude par FSL

Suppression mois de carence avant perception APL

Suppression seuil minimal versement APL

Préserver droits locataires dont le logement est indécent (via commission conciliation)

La France construit beaucoup, mais peu dans le social

Secteur construction/bâtiment va bien : en 2005 devrait enregistrer **croissance 3,2 %** (2 fois plus que hausse PIB)

Logement social parent pauvre : 2005 ne devrait pas dépasser **42 223 nouvelles unités** (42 223 en 2004), **majoritairement dans des territoires peu urbanisés, où besoins moins cruciaux**

Beaucoup moins années 1990 : ≈ 80 000 en 1994

Beaucoup moins que prévu plan de cohésion sociale : M. Borloo évoquait 90 000 créations 2005

Fondation Abbé Pierre : estime que le plan atteint seulement 15 % de ses objectifs fin août

Ministère Equipement : augure d'une production plus forte en 06. Entre 47 et 50 000 unités

Le Sénat vote le « Borloo populaire » (23/11)

Amortissement 65 % la valeur d'un bien sur 15 ans et déduction forfaitaire 30 % sur revenus locatifs.

Conditions : habitation louée à des ménages aux revenus plafonnés (inverse amortissement Robien) et loyers plafonnés à « 70 % du prix du marché »

Dispositif Robien maintenu mais possibilités déduction limitées dans le temps.

Les banques menacent de ne plus distribuer le prêt à taux zéro

Le Monde – 10/11/05 – 1847 - 22



Vous direz que c'est bien technique cet article et nous en sommes d'accord. Tout juste un flash pour signifier combien l'environnement est complexe. Annonces, mesures, dispositions : une jungle dans laquelle il est bon d'avoir des yeux qui traînent et de prendre son temps avant de se faire une idée à peu près correcte des tendances à l'œuvre.

Dénoncent le projet du gouvernement de **fermer le fonds de garantie à l'accession sociale (FGAS)**

Institué en 1993, il garantit ces crédits sociaux en cas de défaut de paiement. 1,5 milliard (dont 850 millions par les banques et 650 par l'Etat)

Amendement projet loi finances 2006 : verses ces fonds au budget Etat (à examiner par le Sénat).

Les banques parlent de « hold-up » et réclament au gouvernement « l'ouverture d'une négociation »

Bercy : l'Etat prévoit un maintien de sa garantie selon des modalités à définir. Rationaliser la gestion d'un fonds richement doté et peu utilisé : aucun sinistre déclaré en 2004.

Les banques : avec hausse immobilier, depuis 10 ans, en cas de difficultés, le bien se vendait sans perte mais aujourd'hui les accédants s'endettent lourdement et les prix iraient en se stabilisant. Le FGAS retrouverait donc son utilité.

Les aides au logement pourraient être responsables de la hausse des loyers des ménages modestes en secteur privé

ASH - 11/11/05 – 1845 – 22

Le Monde – 23/11/05 – 18445- 23



Deux sourires ? Oui parce que c'est une pierre ajoutée à un débat et non un constat de plus. Rapport Hirsch, UNAF, points de vue qui s'opposent mais ont le mérite de traquer effets pervers et solutions possibles. Ne pas oublier au passage que l'étude porte sur le parc privé.

Etude publiée par et d'après données Insee : « Pourquoi

les ménages à bas revenus paient-ils des loyers de plus en plus élevés ?» (G. Fack)

« Entre 50 et 80 % des alloc. logement » perçues par ces ménages auraient été « absorbées » par les augmentations de loyers

Hausse des loyers m² plus forte pour locataires des couches les moins riches de la population. Entre 96 et 02, ils payaient un loyer aussi élevé que les ménages les plus aisés, et **la chronologie de l'extension de ces alloc.** (début années 90) **correspond à celle de la hausse des loyers.**

Phénomène de cause à effet ? L'étude penche pour cette conclusion et se demande **quels sont les avantages à lier la redistribution en faveur des ménages à bas revenu à un bien précis comme logement** (« essentiel mais peu élastique »)

Alors que les ménages peuvent utiliser librement les « transferts monétaires » comme RMI ou prime pour l'emploi. Par ex.

Le rapport Hirsch abordait cette question, évoquant l'hypothèse d'intégrer les aides au logement dans un « revenu de solidarité active »

L'UNAF était opposée à cette « réorientation » et le **Haut Comité au Logement aussi**, arguant que des gens pourraient alors se loger « au rabais », et que les aides sont une sécurité pour les bailleurs

A noter que les données Insee ne prennent pas en compte les travaux d'entretien et mise aux normes, amenant peut-être l'étude à sous-estimer « l'effet qualité » de ces aides.

En vente 14,8 € sur www.insee.fr

Le coût du logement, un facteur aggravant de la précarité, selon le Secours catholique

ASH- 11/11/05 – 1846 – 22



Chiffres accablants; en forme d'alerte, toujours et encore. Jusqu'à quand ?

Statistiques d'accueil 2004

Augmentation des demandeurs d'emploi non indemnisés, augmentation de la proportion de Rmistés (de 28,8 % en 02 à 30,6 % en 04).

58 % des personnes déclarent des impayés et 30 % des locataires des impayés de loyers.

Entre 99 et 04, le loyer moyen personnes accueillies et logées dans le parc privé a augmenté de 18,5 % contre 11,3 % pour ensemble des locataires de ce parc (parc social : 11,8 % contre 9,4% pour l'ensemble de la population).

Malgré le recentrage des aides sur personnes les plus modestes, 30 % des personnes rencontrées n'en perçoivent pas : ignorance droits ou attente régularisation

En 2004, 72,5 % des personnes rencontrées habitaient dans un logement stable (mais nombreuses locations « impropres à l'habitation » ou dégradées). **La part de résidents dans logement précaire a augmenté 3 %, soit 27,5 %**



Ce mois-ci les Brèves portent bien leur nom : beaucoup d'entre elles ayant trouvé à s'insérer dans les thématiques consacrées aux événements des banlieues.

Néanmoins il n'est pas indifférent de lire que la Fondation Abbé-Pierre débloque des fonds pour les sans-abri, ni que le taux de décrochage scolaire est fort en Europe : indicateurs, informations, parfois très techniques, parfois plus symboliques d'une réalité dure à beaucoup de gens.

Lisez l'article sur le détenu de Nancy : nous nous intéressons suffisamment souvent aux prisons pour vous le recommander.

Le Monde – 1827 - 32

Les violences à l'école stables, les actes racistes en diminution

Logiciel Signa : augmentation de 1 % en 04/05 (après 12 % en 03 / 04) des violences recensées

10 % des collèges et lycées signalent 50 % des actes
Lycées professionnels sont les plus touchés : dégradation régulière depuis 3 ans

Le ministère fait état d'une **diminution de 14 %** du nb d'actes racistes entre 04 et 05

Note n° 05.30 – www.education.sante.gouv

A Nancy, un détenu obtient qu'un expert examine ses conditions de vie en prison

Requête en « référé constat » d'un détenu : qu'un expert décrive « avec précision » ses conditions de détention qu'il juge « épouvantables »

Volume pièce, ventilation, entretien parties communes, état cellules isolement, etc..

La justice a désigné un médecin. S'il confirmait les observations des avocats de la défense, une procédure en indemnisation serait engagée

Plus procédures de ce type lancées déjà dans d'autres régions.

Le Haut Conseil à l'intégration favorable à une agence unique - Rapport annuel

Préconise la création « à terme » d'une agence unique chargée de l'intégration.

Fait écho à l'annonce par le gouvernement de la création d'une « grande agence de la cohésion sociale et de l'égalité des chances »

Constellation d'administrations qui doivent « être mises en synergie », notamment Anaem et Fasild

Inquiétudes dans ces organismes mais « rien n'est encore arbitré » (Matignon)

ASH du 11 novembre 2005 – 1830 – 32

M. Borloo fait un point sur la réforme du service public de l'emploi

ANPE depuis juin réception moins 25 ans chômage depuis plus d'1 an et bénéficiaires ASS (à fin 2005). ≈ 350 000 personnes auront été reçues.

L'opération « jeunes » terminée a concernée 71 000 personnes : ≈ 59 000 mises en relation avec employeurs (+ de la moitié sur des offres durables)

Recrutement pour le suivi mensuel personnalisé des chômeurs : 3 200 agents nouveaux + 1000 CA

Maisons de l'emploi : 80 seront créées en 2005

Justice

Rapport d'information du Sénat. N° 17 sur les procédures accélérées : « Juger vite, juger mieux ? Les procédures rapides de traitement des affaires pénales, état des lieux »

www.senat.fr

Aide juridictionnelle

En 2004, 831 800 admissions, soit une augmentation de 10 % de plus qu'en 2003

Qui, dans quelle proportion : www.justice.gouv.fr

Formation professionnelle

Pour l'information de tous publics

Caractéristiques des métiers, présentation des contrats professionnalisation et apprentissage, structures d'information près du domicile...

www.leportailde laformation.fr

Création du diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé

Décret n°2005-1376 du 03/11/05, J.O. du 05/11/05

En lieu et place du certificat d'aptitude. Diplôme accessible en formation initiale.

Pauvreté et accès à la santé : des statistiques « significatives »

Institut veille sanitaire à partir données 95/02 pour des personnes en situation de pauvreté (chômeurs, Rmistes, CES, SDD et - 25 ans en insertion pro)

Non-recours aux soins plus important

Prévalence mauvais état dentaire (60 % contre 39

Absence de suivi gynécologique régulier

Obésité (19 % Rmistes contre 10 % non-précaires)

Tabagisme plus prononcé

www.invs.sante.fr

ASH du 18 novembre 2005 – 1854 – 32

La mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage se poursuit

Décret n° 2005-1392 du 08/11/05, J.O. du 10/11/05

Modifications en particulier sur mobilité des apprentis, compétence des maîtres d'apprentissage et possibilités de dérogation à la durée minimale du contrat. (loi Borloo du 18/01/05)

ASH du 25 novembre 2005 – 1837 – 32

Directive Bolkenstein : 1° vote des eurodéputés

Adoptée le 22/11. Restent en 2006 l'examen en séance plénière et le conseil des ministres

Cette version exclut les services d'intérêt général et les services de santé du champ de la directive. Mais conserve le principe du pays d'origine.

Un rapport de la Commission européenne relève le fort taux de « décrochage » scolaire en Europe

Près de 16 % des jeunes quittent l'école prématurément (niveau de référence à atteindre d'ici 2010 est de 10 %). La commission estime inquiétant le nb de jeunes sortant du système scolaire sans niveau élémentaire de qualification.

Près de 20 % jeunes de 15 ans ont une maîtrise insuffisante de la lecture. Aucune amélioration depuis 2000

« Trop peu d'attention et de ressources financières consacrées au renforcement de l'accès à l'éducation des adultes »

La Confédération syndicale des familles (CSF)

Demande au gouvernement de revenir sur la baisse des impôts annoncée pour « **se donner les moyens de faire vivre la solidarité nationale** »

La Fondation Abbé-Pierre

Estime insuffisante l'augmentation des places d'hébergement : a décidé de débloquer un fonds d'urgence de 150 000 € pour les sans-abri

Nuits d'hôtels, amélioration des dispositifs de maraude, factures chauffage de structures, distribution de duvets, vêtements et repas.

Permettra l'allongement des horaires d'ouverture d'accueils de jour.